



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Académie de Besançon

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES PROFESSEURS DES ECOLES

Rapport du jury académique
Session 2017

Le présent rapport fait état des principales observations des membres du jury. Sa vocation est de servir de guide aux futurs candidats, en les aidant à appréhender pleinement l'esprit et le cadre de fonctionnement de ce concours.

La rénovation de la formation initiale des enseignants du 1^{er} degré a constitué l'une des principales mesures de la refondation de l'École. Inscrite dans la loi d'orientation et de programmation du 8 juillet 2013, elle s'appuie sur trois composantes :

- La création des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE)
- La réécriture du référentiel de compétences des enseignants
- La rénovation du concours de recrutement

Les modalités actuelles d'organisation du concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) sont fixées par **l'arrêté ministériel du 19 avril 2013**.

La maquette du concours assigne à chacune des quatre épreuves des objectifs précis.

Les **deux épreuves écrites d'admissibilité** (épreuve 1 : Français et épreuve 2 : Mathématiques) ont vocation à effectuer le repérage préalable des acquis fondamentaux en français et en mathématiques, indispensables à l'exercice du futur métier.

Les **deux épreuves orales d'admission** (épreuve 3 : mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat et épreuve 4 : entretien à partir d'un dossier), au coefficient déterminant de 160 sur 240, ont pour fonction d'identifier chez le candidat les repères précis existants dans la construction, en cours et non encore aboutie, des compétences professionnelles à venir.

La diversité des parcours universitaires et la possession de compétences disciplinaires spécifiques peuvent être pleinement valorisées lors de l'épreuve n°3, dès lors que le candidat sait les articuler avec les programmes de l'école primaire et les besoins des élèves.

Enfin, la volonté de vérifier la capacité des candidats à expliquer et à faire partager les valeurs de la République, conformément à la mesure prise par la ministre de l'Éducation nationale le 22 janvier 2015, parmi les 11 mesures pour une grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République, contribue désormais à s'assurer d'une meilleure transmission de ces valeurs indispensables à l'exercice de ce métier. Elle s'exprime particulièrement dans le déroulement de l'épreuve 4.

J'exprime mes plus vifs remerciements à l'ensemble des membres du jury du concours, et notamment à Claire Bouiller, Marie-Noëlle Kervella, Carole L'Hôte, Philippe Roux et Loïc Martin pour leur participation active à la rédaction du présent rapport. Mes remerciements s'adressent également à la Division des examens et concours de l'Académie de Besançon, ainsi qu'à l'ESPE de Franche-Comté pour la mise à disposition des locaux et des équipements nécessaires au bon déroulement des épreuves.

Jean-Marie RENAULT

Inspecteur d'Académie,
Président du jury académique du CRPE

- | -

Données statistiques

1 - Taux de réussite

Concours	Nombre d'inscrits	Nombre de présents à la 1ère épreuve écrite	Nombre de postes offerts	Nombre de candidats admissibles	Nombre d'admis Liste principale	Taux de réussite* Liste principale	Nombre d'inscriptions sur liste complémentaire
Externe public	950	487	195	321	195	40.04 %	23
Second interne public	89	30	5	14	5	16.67 %	2
Externe privé	128	50	16	31	16	32 %	2

*Par rapport aux présents

2 - Moyennes obtenues

Concours	Nb candidats admissibles	Moyenne obtenue par le 1er candidat de la liste des admissibles	Moyenne obtenue par le dernier candidat de la liste des admissibles	Nombre d'admis Liste principale	Moyenne obtenue par le 1 ^{er} candidat liste principale	Moyenne obtenue par le dernier candidat liste principale
Externe public	321	17.75	9.75	195	18.66	10.66
Second interne public	14	14.44	10	5	16.15	13.02
Externe privé	31	16.06	9.75	16	18.35	10.08

3 - Taux de réussite en fonction des options choisies pour l'épreuve n° 3

1 – Concours externe public

OPTIONS (épreuves orales)	Présents *	Admissibles	Admis	Taux de réussite
Géographie	41	29	18	43.9 %
Histoire	93	64	34	36.56 %
Education musicale	40	28	16	40 %
Histoire des arts	15	6	3	20 %
Sciences et techno.	172	128	86	50 %
Arts visuels	45	30	18	40 %
Enseignement moral et civique	70	35	20	28.57 %
TOTAL	476	320	195	

2 – Second concours interne public

OPTIONS (épreuves orales)	Présents *	Admissibles	Admis	Taux de réussite
Géographie	1	0	0	0 %
Histoire	5	1	0	0 %
Education musicale	1	1	1	100 %
Histoire des arts	5	3	2	40 %
Sciences et techno.	10	7	2	20 %
Arts visuels	3	1	0	0 %
Enseignement moral et civique	5	1	0	0 %
TOTAL	30	14	5	

3 – Concours externe privé

OPTIONS (épreuves orales)	Présents *	Admissibles	Admis	Taux de réussite
Géographie	3	2	1	33.3 %
Histoire	16	10	6	37.5 %
Education musicale	2	2	1	50 %
Histoire des arts	1	0	0	0 %
Sciences et techno.	14	13	6	42.86 %
Arts visuels	3	0	0	0 %
Enseignement moral et civique	8	4	2	25 %
TOTAL	47	24	17	

*Chiffres différents du nombre de présents à la 1^{ère} épreuve suite à abandons entre les 2 épreuves

- II -

Épreuves écrites d'admissibilité

Épreuve d'admissibilité FRANÇAIS

Les copies sont notées sur 40. Le barème est fixé à 11 points pour l'analyse de textes, 11 points pour les questions d'étude de la langue, 13 points pour la question de pédagogie et 5 points pour la qualité écrite du devoir.

1- Données quantitatives

- **Concours externe public**

484 candidats ont participé à l'épreuve (une copie a été retirée car le nom du candidat était écrit), il y a eu 3 absents donc **481 copies ont été corrigées.**

Moyenne : **19,5** sur 40

La note la plus basse est **1,5** sur 40.

La note la plus élevée est **36,5** sur 40.

25 candidats ont évité l'élimination grâce à l'attribution de points pour la qualité écrite de leur devoir.

notes inférieures ou égales à 10 entraînant l'élimination	28	5,83%
notes supérieures à 10 et inférieures à 20	217	45,11%
notes comprises entre 20 inclus et 30 exclus	217	45,11%
notes égales ou supérieures à 30	19	3,95%
nombre de copies ayant obtenu la moyenne (20/40)	236	49,27%

- **Concours externe privé**

50 candidats ont participé à l'épreuve.

Moyenne : **19,16** sur 40

La note la plus basse est **7,25** sur 40.

La note la plus élevée est **28,25** sur 40.

L'attribution de points pour la qualité écrite du devoir n'a évité l'élimination d'aucun candidat.

notes inférieures ou égales à 10 entraînant l'élimination	2	4%
notes supérieures à 10 et inférieures à 20	24	48%
notes comprises entre 20 inclus et 30 exclus	24	48%
notes supérieures ou égales à 30	0	0%
nombre de copies ayant obtenu la moyenne (20/40)	24	48%

- **Concours interne public**

30 candidats ont participé à l'épreuve.

Moyenne : **17,79** sur 40

La note la plus basse est **4,75** sur 40.

La note la plus élevée est **26,75** sur 40.

Trois candidats ont évité l'élimination grâce à l'attribution de points pour la qualité écrite de leur devoir.

notes inférieures ou égales à 10 entraînant l'élimination	2	6,66%
notes supérieures à 10 et inférieures à 20	17	56,66%
notes comprises entre 20 inclus et 30 exclus	11	36,66%
notes supérieures ou égales à 30	0	0%
nombre de copies ayant obtenu la moyenne (20/40)	11	36,66%

- **Répartition des notes sur l'ensemble du concours : 561 copies**

notes inférieures ou égales à 10 entraînant l'élimination	32	5,70%
notes supérieures à 10 et inférieures à 20	258	45,99%
notes comprises entre 20 inclus et 30 exclus	252	44,92%
notes supérieures ou égales à 30	19	3,38%
nombre de copies ayant obtenu la moyenne (20/40)	271	48,30%

Remarques :

- La note la plus élevée est de 36,50/40, attribuée à un candidat du concours externe public. La meilleure note pour le concours externe privé est de 28,25 et 26,75 pour le concours interne.
- La note la plus faible est de 1,5/40.
- Une comparaison entre le concours 2015, le concours 2016 et le concours 2017 dans l'académie (toutes choses égales par ailleurs) est possible au vu du nombre proche de copies et ce, dans chacun des trois concours comme pour les copies prises dans leur ensemble. Le nombre de copies ayant obtenu une moyenne supérieure à 30 est moins élevé. Les candidats ayant obtenu une moyenne d'au moins 20 sur 40 sont plus nombreux, le nombre de candidats éliminés est inférieur.

2- L'épreuve écrite

- **PREMIÈRE PARTIE - L'analyse de textes**

« Vous analyserez la façon dont les textes du corpus questionnent la relation entre monstruosité et humanité ».

TEXTE 1 : Chrétien de TROYES, *Yvain ou le chevalier au lion* (date approximative 1177), extrait, texte en ancien français adapté par Jean-Pierre Trusseau, Classiques - L'école des loisirs

Yvain défend le lion en tuant le serpent, il recouvre les qualités traditionnelles du héros dans cet acte de courage. Le lion lui est reconnaissant, les deux ne feront plus qu'un et une subtile dialectique s'installe entre l'homme et l'animal. C'est le serpent qui apparaît comme le véritable monstre.

TEXTE 2 : Jean RACINE, *Phèdre* (1677), acte V, scène 6, vers 1507 à 1550, Bordas

Au terme de la tragédie, Thérémène fait à Thésée, roi d'Athènes, le récit de la mort d'Hippolyte, son fils.

Hippolyte meurt dans d'atroces souffrances, terrassé par un monstre horrible. L'humanité du héros est mise en lumière par sa noblesse et son courage.

TEXTE 3 : Victor HUGO, *Notre-Dame de Paris* (1831), Livre huitième, Folio Classique, Gallimard

L'extrait présente le moment décisif où Quasimodo, créature monstrueuse, sauve Esmeralda. Il devient alors porteur des qualités du héros classique : auguste, fort, courageux « beau », en opposition aux bourreaux qui jugent Esmeralda de manière arbitraire.

TEXTE 4 : Eugène IONESCO, *Rhinocéros* (1959), acte III, Gallimard

Bérenger, personnage central de la pièce, se retrouve seul à la fin, tous ses contemporains s'étant transformés en rhinocéros ; ce monologue clôt la pièce.

Laissé seul, le héros se rend compte que sa position d'humain n'est plus possible. Après l'énumération de ce qu'il a perdu en restant un humain, il se décide à lutter afin de défendre son statut d'humain, même s'il est le dernier.

Commentaires des correcteurs

Les textes étaient longs, difficiles à lire du point de vue de la langue et des notions. Les candidats ont pris en compte les quatre textes dans leur introduction mais se sont davantage appuyés sur les textes de Chrétien de Troyes et de Victor Hugo pour répondre à la question. Les extraits de Racine et de Ionesco, moins immédiatement accessibles pour qui ne connaissait pas les pièces et le contexte, ont été moins bien exploités dans le développement des devoirs. Par ailleurs, l'extrait du texte de Ionesco n'était pas accessible dans sa compréhension fine pour qui ne connaît pas la pièce de théâtre et son contexte. L'ampleur du sujet a amené les candidats à une lecture rapide et superficielle. Ils ont ainsi fait de nombreux contresens, sont passés à côté des subtilités, de l'implicite des extraits.

Si le sujet était intéressant et ambitieux, on peut donc remarquer une réelle difficulté à répondre à la question sur la relation qu'entretiennent la monstruosité et l'humanité. La relation entre les deux est perçue globalement sous un angle stéréotypé du bien et du mal, du monstre redoutable et de l'homme, des difficultés de la vie qui sont responsables du pire... Les deux textes les plus simples et les mieux compris, Chrétien de Troyes et Victor Hugo, ont ainsi entraîné un choix de plan simpliste : le mal à travers le serpent, animal de mauvaise réputation, le bien, dissimulé sous les traits difformes de Quasimodo, qui permet de sauver « l'Égyptienne ».

Les correcteurs ont relevé une vision restreinte aux différences entre l'humanité et l'animalité, sans doute à cause du premier texte. La question traitée selon cet unique point de vue a conduit également à un traitement parcellaire et souvent manichéen. Par ailleurs, ils ont traité l'humanité sous l'angle de l'héroïsme. La question posée était précise, c'était bien la relation qu'il fallait analyser. Cela aurait dû faciliter une problématisation plus complexe alors que la simple description des concepts « monstruosité » et « humanité » a favorisé des développements dichotomiques, voire simplistes ou naïfs.

Les textes mettent en évidence assez clairement la porosité entre les deux notions pour autant que les candidats aient lu et compris l'ensemble du corpus. Ils sont souvent restés prisonniers d'une lecture littérale et s'en sont tenus aux éléments descriptifs, sans exploiter les points implicites.

Ces lectures trop rapides résultaient aussi de fragilités culturelles. La conjugaison des deux n'a pas permis de traiter le sujet dans son ensemble et sa richesse. On peut souligner que des candidats ont confondu l'auteur et l'éditeur, Chrétien de Troyes ne pouvant, à leurs yeux, être le nom de l'auteur. Certains sont allés jusqu'à penser que le prénom de « l'Égyptienne » (Esmeralda n'est pas nommée) est « Asile ».

Plus encore que les années précédentes, les correcteurs s'interrogent sur le corpus très ambitieux par rapport au temps imparti. La moyenne à cet exercice est de 5,08/11 pour l'ensemble du concours. On peut relever que les meilleures analyses de textes sont certes excellentes mais aussi beaucoup plus rares.

- Les candidats ont généralement fait un plan et proposé un devoir construit. Un certain nombre de copies sont inachevées. On peut remarquer que lorsque la stratégie est de traiter l'analyse en dernier, dans la plupart des cas les candidats n'ont pas pu la terminer.
- La méthodologie pour rédiger l'introduction doit faire l'objet d'un apprentissage plus rigoureux. Trop de candidats citent les textes sans reprendre la question, ni annoncer leur plan. La problématique est souvent formulée en reprenant la monstruosité comme l'inverse de l'humanité.
- Le développement doit répondre à la question posée, à savoir la relation entre monstruosité et humanité. Il s'agit de mettre les textes en regard, d'identifier les convergences et les divergences. Un simple recours aux champs lexicaux ne permettait pas de développer la perméabilité entre les deux notions.
- La conclusion est, cette année, moins fréquente en raison du nombre plus important d'analyses inachevées. Les conclusions ne répondent pas toujours à la question initiale, ne reprennent pas les arguments développés.
- La qualité stylistique, la dimension littéraire et bien sûr les intentions des auteurs sont trop peu évoquées voire ne sont pas prises en compte. Les champs lexicaux sont survalorisés au détriment du fond. Certains candidats ont su identifier le décalage chronologique des différents extraits pour développer leur argumentation.

Préconisations des correcteurs, relatives à l'analyse de textes

On constate des progrès sur la méthodologie ou plus exactement sur l'organisation du devoir. Pour le fond, les candidats rédigent une problématique dans la moitié des devoirs mais souvent en reprenant les termes de la question sans réellement en poser les enjeux. Le traitement reste superficiel. Les correcteurs conseillent de prendre le temps d'une lecture sélective qui permet de relier les points de concordance et les tensions entre les textes. C'est par cette lecture fine que les candidats accéderont à un plan pertinent et à une exploitation moins inconsistante du corpus.

• DEUXIÈME PARTIE - Connaissance de la langue

1. Dans l'extrait suivant du texte de Racine (texte 2), remplacez les mots et expressions soulignés par des synonymes ou des expressions de sens équivalent dans le contexte

« Des coursiers attentifs le crin s'est hérissé.
Cependant sur le dos de la plaine liquide
S'élève à gros bouillons une montagne humide ;
L'onde approche, se brise, et vomit à nos yeux
Parmi les flots d'écume un monstre furieux ».

La fonction stylistique de la métaphore génère une véritable difficulté de compréhension pour un nombre important de candidats si bien que la réponse était soit juste, soit fautive dans son ensemble. C'est la compréhension de l'ensemble du texte qui a permis de répondre et qui explique les contresens filés tout au long du devoir dans l'analyse de textes comme dans cette question de vocabulaire.

2. Identifiez les formes et les fonctions des pronoms personnels dans le passage suivant (texte 2) et proposez un classement

Les candidats devaient identifier vingt-trois pronoms personnels dans un extrait du texte de Racine. Le classement à réaliser est un classement par forme (grammaticale), les critères attendus étant « forme conjointe », « forme conjointe réfléchie » « forme disjointe ».

Le corrigé attendait une forme grammaticale. De nombreux candidats ont interprété « forme » par « occurrence ». Ils ont souvent fait une liste, donné la fonction.

Trop de candidats ont une connaissance très vague de cette classe de mots. Ils citent des pronoms relatifs

ou possessifs, des déterminants pour, semble-t-il, étoffer leur copie puisque le terme « pronom personnel » est dans la question. Lorsque la consigne précise « classement », il est indispensable que les candidats aient recours à cette présentation.

En terme de connaissances, cette question grammaticale n'a pas été traitée de façon satisfaisante. La terminologie utilisée est celle des programmes 2008 et très peu de candidats recourent aux termes « complément de verbe » ou « complément de phrase ». Seuls les pronoms personnels à fonction de sujet sont à peu près identifiés. En conséquence, lorsque les candidats ont fait un classement, le plus fréquent est le classement par fonction. Le classement par forme grammaticale est extrêmement rare. Pour cette question, 60% des candidats n'ont pas proposé de classement, 30% ont proposé un classement erroné, 8% ont classé selon la fonction et moins de 2% ont réalisé le classement par forme grammaticale attendu (conjointe, conjointe réfléchie et disjointe), en ajoutant la fonction.

3. Analysez et justifiez l'orthographe des terminaisons en [e] soulignées dans le passage suivant (texte 1)

« Écoutez plutôt comment le lion se comporta en être noble et généreux. Il fit comme s'il se rendait au chevalier : dressé sur ses pattes de derrière, il lui tendait ses pattes avant jointes et baissait la tête vers le sol. Ensuite, il s'agenouillait et pleurait à chaudes larmes en signe de grande humilité. Monseigneur Yvain comprit, sans l'ombre d'un doute, que le lion le remerciait de cette façon d'avoir tué le serpent et de l'avoir sauvé de la mort. La tournure que prenait l'aventure lui parut fort plaisante.

Ayant essuyé son épée souillée par le venin du monstre, Yvain la remet au fourreau puis reprend son chemin. Le lion marche à ses côtés. Il le suivra partout désormais et ne le quittera plus jamais car il veut le servir et veiller sur lui. »

• Les verbes :

- forme impérative, 2^{ème} personne du pluriel, « Écoutez »
- forme infinitive, « veiller »
- forme participiale ou participe passé :
 1. « ayant essuyé », avec l'auxiliaire avoir, accord du participe passé lorsqu'il n'y a pas de COD antéposé ;
 2. à fonction d'épithète "liée", accordée au nom et donc portant ici la marque du féminin singulier : « souillée » ;
 3. à fonction d'épithète "détachée", accordée au pronom masculin singulier « dressé sur ses pattes de derrière, il lui tendait... ».

• Les noms :

- nom féminin « épée » ;
- nom féminin terminé en « -té », donc sans la marque du féminin, « humilité » (ce nom ne faisant pas partie des quelques exceptions telles que « jetée, pâtée... »).

La consigne est double : analyser consiste déjà à nommer la forme grammaticale, lexicale. Pour justifier son choix, le candidat doit prendre en compte les contraintes syntaxiques liées à la phrase. Par exemple *dressé* est un participe passé à valeur adjectivale apposé au sujet « il ».

Il convient également de s'appuyer sur les connaissances lexicales comme pour « humilité » et de savoir convoquer à bon escient la règle orthographique. Dans la somme de leurs connaissances, les candidats n'arrivent pas assez à cibler les éléments congruents pour justifier leurs réponses. On ne demande pas de réciter une leçon mais de faire des choix réfléchis et pertinents pour répondre à la question. La forme participiale d'un temps composé « ayant essuyé » n'a pas été correctement abordée dans la grande majorité des devoirs. On constate que la fonction d'épithète, avec son accord justifié, apparaît dans moins de 20% des copies.

4. Analysez la valeur des temps des formes verbales conjuguées dans le passage suivant (texte 4)

« J'ai eu tort ! Oh comme je voudrais être comme eux. Je n'ai pas de corne, hélas ! Que c'est laid, un front plat. Il m'en faudrait une ou deux, pour rehausser mes traits tombants. Ça viendra peut-être, et je n'aurai plus honte, je pourrai aller tous les retrouver. Mais ça ne pousse pas ! (Il regarde les paumes de ses mains.) Mes mains sont moites. Deviendront-elles rugueuses ? (Il enlève son veston, défait sa chemise, contemple sa poitrine dans la glace.) J'ai la peau flasque. Ah, ce corps trop blanc, et poilu ! Comme je voudrais avoir une peau dure et cette magnifique couleur d'un vert sombre, une nudité décente, sans poils, comme la leur ! »

Les temps ne sont pas toujours identifiés. On peut expliquer certaines réponses dues à des réflexes, attribuées à un apprentissage par cœur, automatique. Par exemple, si la terminaison de « je voudrais » est

« -ais », pour de nombreux candidats, il s'agit alors d'un imparfait. La valeur des temps est une notion mal maîtrisée, particulièrement pour le présent de l'indicatif. Si le temps présent est repéré dans 100% des copies, ses différentes valeurs le sont à moins de 20%. Le passé composé est connu pour 70% mais seuls 30% des candidats précisent sa valeur. Le futur est repéré dans 80% des copies, sa valeur l'est pour 60%. Le conditionnel, confondu avec l'imparfait, est repéré dans 60% des copies, sa valeur en revanche est mieux connue lorsque le temps est bien identifié. La prise d'indice pour analyser un verbe relève de l'automatisme mais pas de l'analyse. C'est pourtant le sens de l'emploi de tel ou tel temps qui en définit l'acception. Il ne suffit pas d'étiqueter mais de comprendre en quoi les éléments grammaticaux donnent du sens à la langue.

Préconisations des correcteurs pour l'ensemble de la partie « connaissance de la langue »

Les candidats ne lisent pas toujours avec assez d'attention les consignes ou les comprennent mal. En conséquence, les réponses manquent de précision.

Pour certains, les réponses restent floues par ignorance des éléments de grammaire attendus. Analyser, justifier sont des termes qu'il faut absolument clarifier pour savoir répondre ou pour oser répondre. Les candidats doivent avoir une connaissance organisée de la grammaire, ce qu'est une classe de mots et les critères qui s'y rattachent.

On peut regretter une connaissance convenue, faite de lieux communs et d'exemples restrictifs, notamment les pronoms personnels appliqués aux tableaux de conjugaison. On peut bien sûr conseiller d'analyser en contexte, dans la phrase et ne pas se contenter d'une étiquette.

En revanche, l'attendu du tableau des pronoms personnels avec des formes conjointes et disjointes est trop éloigné des connaissances enseignées.

Les correcteurs ont accepté un classement par fonction et ont valorisé le fait que les pronoms soient classés ; ils ont évidemment valorisé le classement attendu même s'il était extrêmement rare.

Comme les années précédentes, on peut répéter que la fonction même de la grammaire semble ne pas avoir été perçue par les candidats qui la considèrent sans doute comme un passage obligé, conventionnel, un étiquetage dévolu uniquement à l'espace de la classe, purement abstrait et dénué de tout lien avec une réflexion sur la langue, ses usages et ses normes. Globalement, les réponses données témoignent souvent de connaissances grammaticales superficielles et en décalage par rapport aux savoirs attendus. Il est difficile d'admettre, par exemple, que les candidats ne sachent pas identifier les temps de la conjugaison. Une révision approfondie des temps et de leurs valeurs est indispensable. Une mise en forme claire, organisée est à privilégier, notamment sous forme de tableaux lorsque plusieurs analyses du même type sont à présenter.

• TROISIÈME PARTIE - Analyse critique de supports d'enseignement

Elle reposait sur quatre documents :

- Une sélection d'extraits concernant l'aveuglement du cyclope par Homère, issus de la banque numérique *Digitech* et servant à la préparation de la séquence de l'enseignant.
- Une reproduction en niveaux de gris des pages 12, 13, 14 et 15 de l'album de bande dessinée *Ulysse*, édition intégrale, de Sébastien Ferran, Emmanuel Proust éditions, 2009 (édition originale en couleurs).
- Un document iconographique « Héros, héroïnes et personnages » : Ulysse et le Cyclope et les questions aux élèves comme FICHE DE TRAVAIL N°1.
- La FICHE DE TRAVAIL N°2 des élèves avec une consigne d'écriture, des questions préparatoires et une liste de mots. « Imagine que tu es un compagnon d'Ulysse et rédige un court récit dans lequel tu racontes cette scène ».

Les candidats devaient répondre à quatre questions.

1. Décrivez le corpus de ressources réunies par l'enseignant (documents 1 et 2), et les sélections qu'il opère ensuite pour construire sa séquence (documents 3 et 4)

30% des candidats ont passé beaucoup de temps à décrire les documents. Ils n'ont pas su repérer les sélections nécessaires à la séance. Les réponses sont descriptives et les candidats ont eu trop rarement recours à une analyse.

On peut signaler qu'il n'était pas clair que l'enseignant avait abandonné le texte original d'Homère. En effet, la production écrite de l'élève (document 4) pouvait laisser penser que la seule lecture de la BD n'avait pas

suffi à fournir tous les éléments. Par ailleurs, les termes *raconter* et *lire* sont utilisés pour la même activité de l'enseignant. Cette imprécision pouvait signifier qu'il y avait eu l'utilisation du texte original et de la bande dessinée.

2. À la lecture des documents 3 et 4, quelles sont les compétences travaillées ?

Trop de candidats ne maîtrisent pas la notion de compétences alors que le concours destine au métier d'enseignant. Presque 20% d'entre eux n'ont pas pu citer de compétence. La formulation demeure souvent confuse au regard des programmes ou du socle commun. On trouve dans de nombreuses copies les compétences des programmes de 2008, qui ne sont plus en vigueur.

Il est à noter que, lorsque les candidats connaissent le contenu des programmes, le traitement de cette question est alors très satisfaisant.

3. À la lumière de vos connaissances du programme de français pour le cycle 3, quel regard portez-vous sur les choix d'exploitation des ressources et les propositions d'activités que fait l'enseignant (documents 3 et 4) ?

Les candidats ont repéré un certain nombre de choix effectués par l'enseignant et les activités proposées. Il était demandé de classer en fait les choix judicieux et ceux qui ne l'étaient pas. Il convenait de prendre le recul nécessaire et de se risquer à écrire que les choix de l'enseignant étaient pertinents ou pas, que les activités engageaient les élèves dans les apprentissages visés.

En revanche, on trouve dans de nombreuses copies le rôle positif de l'étayage de l'enseignant, notamment par l'apport du lexique sollicité pour écrire le texte.

4. Quelle analyse faites-vous de la production de l'élève au regard de la consigne d'écriture (fiche de travail n°2, document 4) ?

Dans une copie sur deux, les candidats ont repéré que l'élève n'avait pas répondu à la consigne mais que son texte avait de nombreuses qualités. Ils les ont par ailleurs détaillées. La compétence de l'élève « faire des phrases complexes » a souvent été oubliée.

Remarques des correcteurs

Certains candidats n'ont pas lu les consignes et ont rédigé un commentaire général, sans répondre aux questions successives. Il est indispensable pour des candidats préparant le concours de professeur des écoles qu'ils lisent, analysent, comprennent les programmes en vigueur. Seuls les candidats bien préparés, ont pu traiter convenablement la partie pédagogie.

LA QUALITÉ ÉCRITE

On distinguera les éléments suivants :

- Dans l'ensemble, la qualité graphique des devoirs est relativement satisfaisante et les candidats ont fait des efforts. Il faut cependant signaler quelques rares copies quasiment illisibles : lettres non formées, écriture en capitales d'imprimerie...
- Le niveau orthographique est souvent satisfaisant. Les erreurs sont classiques. Ainsi les participes passés, les accords en nombre, les adverbes et l'emploi du subjonctif souffrent d'une méconnaissance récurrente. La longueur du devoir entraîne, au fil des pages, une baisse de la vigilance.
- La clarté, la précision, le niveau de la syntaxe sont des indicateurs d'une pensée organisée et d'un savoir sûr. Les correcteurs remarquent de manière encore plus flagrante que l'an dernier, la rapidité d'écriture due sans doute au manque de temps. On peut évoquer de moindres compétences mais il semble également que les candidats ne prennent pas le temps de lier leurs idées avec des connecteurs logiques. La rédaction fluide et cohérente des devoirs en est affectée. Les conditions du concours permettent aux meilleurs de prendre en compte le lecteur, le correcteur. Dans trop de devoirs, la langue française est la première victime des contraintes. Certes quelques candidats particulièrement excellents réussissent à obtenir de très bonnes notes.

Remarques des correcteurs

La majorité des candidats ne présentent pas les questions qu'ils traitent avec une phrase introductive. Un style presque télégraphique résulte de cette présentation, les signes du type « = » ou des flèches émaillent les devoirs.

Par ailleurs, les candidats lisent-ils attentivement les questions avant de commencer chaque partie ? Ce manque pourrait expliquer des développements qui mélangent l'ensemble des réponses, qui ne sont pas organisées. C'est au correcteur de savoir de quoi « parle » le candidat et de chercher des éléments précis dans l'ensemble de la réponse.

On peut, encore une fois, évoquer le manque de temps car les correcteurs soulignent des devoirs qui commencent par une présentation organisée, une écriture correcte et où ils observent ensuite un glissement malheureux. Certaines copies deviennent confuses dans le propos, illisibles dans la forme, avec des énumérations introduites par un simple tiret, des abréviations.

• CONCLUSION

Il semblerait que la densité du questionnement, la longueur des textes à lire, la réflexion nécessaire à de nombreuses réponses, notamment dans la partie relative à la pédagogie, n'aient pas permis de traiter toutes les parties du sujet avec une égale rigueur. L'insuffisance du temps transparaît dans un nombre important de copies.

Le faible nombre de copies avec une note au-delà de 30 révèle un concours qui sélectionne les très bons candidats mais rend difficile la sélection parmi les candidats moyens dont certains peuvent mériter d'être admissibles et d'autres moins.

Néanmoins, afin de traiter l'ensemble du sujet dans le temps imparti, il convient que les candidats qui préparent ce concours s'entraînent sur le format du devoir de français et progressent sur les points suivants :

- Il est conseillé qu'ils **développent leur culture littéraire** et se forment davantage à la méthodologie de l'analyse de textes, notamment dans la problématisation de la question posée en distinguant la problématique de la question accompagnant le corpus de textes. Il convient notamment de repérer le style littéraire, la période de leur publication, leur contexte et l'intention des auteurs afin de clarifier leur présence dans le sujet afin de faire émerger la problématique posée par leur point de vue.
- Il est indispensable qu'ils consolident leurs **connaissances de base en orthographe et en grammaire**.
- Ils doivent faire le **lien entre les programmes et les documents** afin de pouvoir proposer une analyse critique. Les programmes en vigueur quand ils sont connus, mémorisés et compris, doivent être mis au service de l'analyse didactique et pédagogique.

Épreuve d'admissibilité MATHÉMATIQUES

L'épreuve (durée : 4 heures) vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions. Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

L'épreuve comporte trois parties.

Une première partie constituée d'un problème portant sur un ou plusieurs domaines des programmes de l'école ou du collège, ou sur des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, permet d'apprécier particulièrement la capacité du candidat à rechercher, extraire et organiser l'information utile.

Une deuxième partie composée d'exercices indépendants, complémentaires à la première partie, permet de vérifier les connaissances et compétences du candidat dans différents domaines des programmes de l'école ou du collège. Ces exercices pourront être proposés sous forme de questions à choix multiples, de questions à réponse construite ou bien d'analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines.

L'analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement des mathématiques, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire, qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et de productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

Données statistiques

Nombre de copies corrigées : 556 (Externe public : 479. Second concours interne : 27. Externe privé : 50).

Notes et moyennes :

Nature concours	Effectif présent	Nombre absents	Note >20	Note <20	dont <10,5	Moyenne / 40
Externe public	479	8	351	128	15	23,98
2° concours public	27	3	17	10	1	21,15
Externe privé	50	0	30	20	3	21,31

L'épreuve est notée sur 40 points : 13 pour la première partie, 13 pour la deuxième et 14 pour la troisième. 5 points au maximum peuvent être retirés pour tenir compte de la correction syntaxique et de la qualité écrite de la production du candidat. Seulement 5 copies ont subi un retrait de points supérieur à 2,5 pour incorrections.

Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

Remarques d'ordre général

L'ensemble des correcteurs s'accorde pour qualifier le sujet proposé de très accessible, sans véritables difficultés mathématiques, pouvant permettre à une majorité de candidats non experts d'obtenir ou d'approcher la moyenne.

La session 2017 marque un engagement plus important des candidats sur l'ensemble des trois parties du sujet, même si les raisonnements n'ont pas toujours abouti forcément à une solution. Le nombre de copies affichant des non-réponses est en nette diminution. Les correcteurs signalent majoritairement une

amélioration de la qualité des copies, tant en ce qui concerne la présentation générale des productions, la correction de l'expression française¹ que la rigueur mathématique.

Contrairement aux années précédentes, la première partie du sujet est mieux réussie, la troisième demeurant pour une majorité de candidats la plus délicate à traiter.

Cette première partie mathématique ne présentait pas de réelles difficultés réclamant une expertise importante ; certaines formules de calcul de périmètres ou d'aires pouvaient même être ignorées au profit de la mobilisation d'un simple raisonnement logique.

Les quatre exercices de la seconde partie engageaient les candidats à mobiliser des notions mathématiques variées mais souvent récurrentes d'une année à l'autre comme les fractions, les pourcentages, le calcul de moyenne et le domaine statistique ou le développement d'équation.

Pour la première fois cependant, un exercice portait sur l'initiation à la programmation, nouvel objectif d'apprentissage des programmes de l'école et du collège.

Les situations relevant de l'analyse pédagogique ont été une nouvelle fois les plus discriminantes, en raison de leur traitement lacunaire et du caractère approximatif des réponses.

Observations relatives au traitement de la partie 1

La partie 1 portait sur un exercice relatif à des projets d'aménagement d'un jardin en trois zones : fleurie, engazonnée et potagère. Les situations engageaient les candidats à déterminer des périmètres, des aires, des prix et remises en fonction des choix de plantation.

L'essentiel des notions à mobiliser restait accessible sans difficulté mathématique majeure : calculer le périmètre d'un rectangle, les aires de rectangle, triangle rectangle, disque et trapèze, mobiliser le théorème de Pythagore, calculer des pourcentages (une remise), réaliser des lectures graphiques (directes), saisir la signification d'une courbe, résoudre une équation, connaître quelques formules simples du tableur, distinguer valeur exacte et valeur arrondie...

Les résultats sont en nette progression sur cette première partie, qui offrait aux candidats les moins experts la possibilité de résoudre la majorité des situations proposées par un traitement logique et une organisation adaptée.

Le calcul de pourcentages, l'utilisation du théorème de Pythagore, la lecture de graphiques, le calcul d'aires et de périmètres ainsi que la réalisation d'encadrement de valeurs font partie des éléments les plus réussis.

Les pertes de points récurrentes identifiées dans les copies relevaient essentiellement :

- d'erreurs de gestion des unités de mesure et des situations de conversion ;
- de difficultés à effectuer l'arrondi attendu ;
- d'une méconnaissance des formules principales d'un tableur et d'un manque de maîtrise de la syntaxe qui s'y rapporte (distinction entre * et x par exemple).

L'ensemble des correcteurs a également relevé un nombre conséquent de copies dans lesquelles, malheureusement, la perte de points incombe à un manque de respect de l'énoncé. Pour plusieurs situations, il était attendu une réponse « multiple » : par exemple, la question A1, « donner la valeur exacte puis la valeur arrondie au mètre ». Le fait de ne donner qu'une des valeurs était sanctionné.

Il est par conséquent primordial que les candidats, au-delà du simple contrôle de vraisemblance du résultat, pensent à vérifier la concordance entre l'énoncé et la réponse donnée. Il est facile d'anticiper, dès la lecture de la question, la forme de la réponse attendue : un texte, une représentation, une expression ou plusieurs, l'unité de mesure demandée pour l'expression de la solution...

Observations relatives au traitement de la partie 2

La seconde partie offrait quatre exercices indépendants et dans l'ensemble bien réussis par les candidats.

¹ Erreurs les plus fréquentes : les problèmes d'accord (sujet-verbe / participe passé), « les nombres décimaux » en lieu et place de « les nombres décimaux », « il a acquiert et j'ai compris » pour il a acquis et j'ai compris, « il sait tromper » pour il s'est trompé.

Le premier présentait quatre affirmations que les candidats devaient valider ou invalider tout en justifiant leur réponse. Il se rapportait à des notions de fractions, de pourcentages, de moyennes et de développement d'équation.

Sans difficulté, l'exercice a été majoritairement très réussi. Les faiblesses de certaines copies trouvent leur origine dans l'absence de justification des réponses et dans une généralisation abusive à partir d'un cas particulier.

Pour rappel, il est indispensable d'éviter le sophisme de la généralisation abusive : si un seul cas suffit pour démontrer qu'une affirmation est fausse, la généralisation à partir d'un cas particulier ne peut être validée.

Le second exercice renvoyait au champ statistique. À partir d'un tableau de relevé des hauteurs de précipitations journalières sur l'aéroport Roland Garros de l'île de La Réunion, les candidats devaient déterminer valeur moyenne, médiane, étendue d'une série, et calculer, entre autres, un pourcentage et un volume.

L'exercice a été plutôt bien traité dans l'ensemble. Les difficultés repérées ont été les suivantes :

- la détermination de la valeur médiane et de l'étendue ;
- des erreurs de calcul lors de la recherche du volume de pluie tombé sur la piste ;
- des erreurs de conversion des mètres cubes en litres ;
- l'absence d'interprétation après avoir identifié la valeur médiane ;
- la non prise en compte de la moyenne pondérée pour répondre à la cinquième question (sachant qu'il suffisait par exemple de se référer au résultat obtenu à la première question).

Le troisième exercice portait pour la première fois sur des situations relatives à l'initiation à la programmation, notamment à partir de l'application Scratch. Les candidats devaient identifier les figures géométriques obtenues une fois les programmes réalisés.

Le programme A n'a posé aucune difficulté, contrairement au programme B. L'explication est sans doute à trouver dans la traduction erronée de l'expression de certains angles : le programme A mobilisait l'angle fréquent de 90° alors que le programme B se référait aux angles de 50° et 130° . Ainsi, au losange attendu, les candidats les plus en difficulté ont substitué un triangle, un escalier, etc.

Le quatrième exercice proposait la situation d'un batelier descendant une rivière en un certain nombre de jours et n'effectuant pas la remontée sur une durée équivalente.

C'est l'exercice qui a été le moins bien traité et celui qui affiche le plus de non-réponses, notamment pour les questions 3 et 4.

Selon l'analyse des correcteurs, le recours aux écritures littérales est très souvent à l'origine du désengagement d'un nombre important de candidats. De plus, la question 1 a donné lieu à de nombreux raisonnements erronés, la trop grande évidence de la solution a sans doute été perturbante, d'autant que la réponse était présente dans l'énoncé de la question suivante.

Observations relatives au traitement de la partie 3

La troisième partie confrontait les candidats à trois situations indépendantes traitées par des élèves dont ils devaient analyser les productions.

La première, extraite des évaluations nationales à l'entrée de CE2, prenait la forme d'un problème traditionnel où un fermier, rangeant ses œufs par 6, obtenait à l'issue de sa tâche 13 boîtes : les élèves devaient déterminer le nombre d'œufs rangés. Les candidats devaient expliciter les procédures mobilisées, identifier des compétences acquises, analyser des erreurs et proposer une aide, modifier un énoncé pour provoquer l'utilisation d'une opération ciblée.

La seconde situation reposait sur quatre problèmes mobilisant les nombres décimaux. Les candidats étaient conduits à se projeter dans leur futur métier et à analyser des productions d'élèves en identifiant des compétences travaillées, en analysant des erreurs fréquentes ainsi que leur origine.

La troisième situation, par l'analyse de quatre productions d'élèves, engageait les candidats à identifier les erreurs lors de la mise en œuvre de la technique opératoire de la multiplication et à proposer une stratégie de vérification des résultats par les élèves.

Les compétences attendues étaient les suivantes :

- identifier les compétences des élèves ;
- identifier et expliciter des procédures ;
- comprendre et analyser l'origine des erreurs ;
- modifier une situation / un énoncé pour amener les élèves à utiliser une procédure ciblée ;
- proposer des situations pour accompagner les élèves
 - afin de permettre la vérification des résultats ;
 - afin de renforcer la notion ou la compétence.

Cette partie pédagogique atteste une nouvelle fois la difficulté des candidats à analyser les productions des élèves. C'est là une difficulté récurrente, déjà signalée les années précédentes. Il s'agit essentiellement d'une méthodologie défailante pour analyser les productions, qui conduit très souvent les candidats à employer un vocabulaire inapproprié. La nature des productions des candidats relève davantage de la description que de l'analyse.

La simplicité apparente des questions posées a sans doute été à l'origine de ces rédactions inutiles et chronophages.

La présentation des relevés des réponses et de l'analyse des productions sous forme de tableau synthétique pourrait faire gagner en efficacité.

Les correcteurs rappellent que la quantité n'est pas forcément gage de qualité.

Le terme « compétence » a également été source d'hésitation dans plusieurs copies. En effet, le terme renvoie dans les programmes à plusieurs éléments de nature différente : les compétences travaillées et les connaissances et compétences associées.

Conseils généraux du jury aux futurs candidats au regard de la correction du sujet 2017

- assurer une lecture approfondie des énoncés et des consignes (point de vigilance : l'expression des unités) ;
- se montrer capable de justifier et démontrer en mathématiques ;
- vérifier la vraisemblance des résultats obtenus ;
- éviter les arrondis successifs ou intermédiaires lorsque le résultat attendu n'est pas une approximation ; distinguer valeur arrondie et valeur exacte ;
- investir une méthodologie pour analyser les productions des élèves afin de gagner en pertinence et en efficacité.

- III -

Épreuves orales d'admission

« Les deux épreuves d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent avec eux ». Arrêté publié au J.O. le 27 avril 2013

1^{ère} épreuve orale (épreuve 3)

Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat

« Cette épreuve vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours parmi les domaines suivants : sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, enseignement moral et civique. »

« Le candidat remet préalablement au jury un dossier de dix pages au plus, portant sur le sujet qu'il a choisi. Ce dossier pourra être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles (format compact Disc).

Il est adressé au président du jury sous format papier accompagné, le cas échéant, d'un support numérique « compact Disc », dans un délai et selon les modalités fixées par le jury.

Ce dossier se compose de deux ensembles :

- Une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu.
- La description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

L'épreuve comporte :

- La présentation du dossier par le candidat (vingt minutes).
- Un entretien avec le jury portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré (quarante minutes), pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.

Durée de l'épreuve : une heure.

Quelques repères statistiques pour le concours 2017

Moyenne pour le concours externe public 2017 : 38,57 / 60

Moyenne pour le concours externe privé 2017 : 34,96 / 60

Moyenne pour le concours interne public 2017 : 30,69 / 60

Concours externe public : 36 candidats ont eu la note maximale : 60/60

1.1. Le dossier

La lecture des dossiers s'effectue sur deux jours, ce qui permet aux commissions de maîtriser le contenu du dossier et de préparer l'entretien.

Cette première attention est l'occasion de repérer les productions éventuelles qui ne relèveraient pas de l'initiative personnelle du candidat mais auraient été reprises avec plus ou moins de bonheur sur internet. Elle favorise également le repérage des dossiers bien construits, documentés, rigoureux et pour lesquels la réflexion du candidat est une réelle plus-value.

Le dossier, qui n'est pas noté en lui-même, constitue cependant le premier contact avec le candidat. Si la forme demeure plutôt satisfaisante, introduction, problématique, conclusion et sommaire étant régulièrement proposés, la pertinence scientifique ou pédagogique demeure particulièrement hétérogène.

Certains témoignent d'un travail effectué à la va-vite, truffé d'erreurs tant disciplinaires qu'orthographiques. D'autres montrent un réel travail et une réflexion approfondie.

La référence au socle commun devient systématique. Les candidats articulent leur séquence avec les programmes en vigueur de façon presque automatique.

Le champ disciplinaire retenu paraît aller de soi quand les candidats y ont réalisé leur cursus universitaire (histoire, géographie, sciences et technologie). Un niveau de connaissance équivalent à celui de fin de collège est attendu. Ceci peut prêter à confusion : il ne s'agit pas d'être expert mais de faire preuve cependant d'une maîtrise des éléments fondamentaux de la discipline choisie.

Les fondements scientifiques questionnés au cours de l'entretien sont parfois mal maîtrisés, flous, et trahissent une connaissance trop approximative. Les exemples caricaturaux ne manquent pas, révélant une maîtrise parfois insuffisante du sujet traité. Il est toujours très décevant de déceler des lacunes récurrentes sur des points relevant des fondements mêmes du sujet développé. Exemples : candidat incapable de définir les différences entre un circuit en série ou en dérivation ; confusion des deux termes lave et magma ; ou encore ignorance réitérée des symboles de la République.

La démarche scientifique (investigation) est irrégulièrement maîtrisée ; son protocole a trop souvent été appliqué sans compréhension suffisante du sens et des enjeux. Chaque étape ne peut être justifiée par le candidat qui a fait sien un discours convenu qu'il n'a pas compris.

Quant aux repères culturels les plus communs, ils font défaut à nombre de candidats qui devront renforcer leurs connaissances pour inscrire leur enseignement futur dans les préconisations institutionnelles.

Le jury regrette que certains candidats ne précisent pas le niveau de classe concerné et que certaines propositions soient inadaptées à un public élémentaire ou maternel. Chaque commission s'attache à engager les candidats ayant mal évalué le contexte, à proposer des ajustements pédagogiques au vu d'observations concrètes ; la qualité des propositions s'inscrit alors dans les éléments évalués lors de l'entretien.

S'agissant de la faisabilité des séances évoquées par les candidats, la dernière est systématiquement consacrée à l'évaluation, mais les objectifs sont parfois très éloignés de ce qui s'imposerait. Il importe de montrer au jury que le candidat mesure bien l'importance de ce temps d'apprentissage et qu'il saura l'articuler avec les éléments constitutifs des séances précédentes et des objectifs visés.

Recommandations

Il faut du temps pour élaborer, rédiger et relire son dossier. Il convient de s'attacher particulièrement à étudier sérieusement le sujet traité, à en connaître les dimensions, les extensions et les exploitations nécessaires pour en envisager une transposition didactique pertinente.

Les fondements scientifiques qui sont présentés seront explorés par les membres du jury et leur exactitude vérifiée. Les apports récents de la recherche ainsi que la maîtrise de l'évolution des connaissances sont attendus et seront valorisés.

Dans un bon dossier, un lexique spécifique est employé, la démarche peut être justifiée et les fondamentaux de la discipline guident la réflexion. Les sources sont listées ainsi que les lectures et les ouvrages consultés.

La proposition de séquence devra être organisée de façon claire, respectueuse du processus d'apprentissage, appuyée sur la polyvalence du professeur des écoles, inscrite dans un projet motivant,

porteur de sens pour les élèves et bien articulé avec les programmes en vigueur. Le niveau choisi doit également être clairement mentionné.

Les membres du jury possèdent une connaissance précise des propos relevés au fil des pages et ont retenu les grandes orientations de leur questionnement au moment de la préparation de l'entretien. La présentation du candidat apportera à cet ensemble une nouvelle dynamique.

1.2. La présentation

Le temps dévolu de vingt minutes est généralement respecté. Trop de candidats persistent dans la récitation d'une présentation apprise par cœur. Cette démarche nuit à la qualité de l'ensemble et ne laisse pas apprécier les compétences de communication de la personne observée.

Il est important de veiller à la qualité de son expression et à la maîtrise, autant que faire se peut, d'un stress qui peut devenir rapidement handicapant. Le candidat doit se rappeler que les examinateurs ne cherchent pas à le sanctionner, mais à repérer les bases déjà présentes des compétences attendues du futur enseignant.

Sans tomber dans l'obséquiosité, le rapport avec les membres du jury se nourrit d'un respect d'ailleurs réciproque. On a relevé encore cette année quelques exemples de ce qu'il faut éviter : « bonne question », « ouais », « ça le fait pas... ». La qualité de l'expression orale doit faire vraiment l'objet d'une attention particulière.

Les commissions ont sanctionné les candidats qui ne savaient pas justifier leurs choix, restaient cantonnés à ce qui était déjà écrit dans le dossier, ne pouvaient élargir leur réflexion, évoquer d'autres documents, reprendre la partie scientifique en la développant et en rassurant le jury quant à leur bonne maîtrise des notions abordées.

La présentation est un moment important de l'épreuve. Elle permet de mesurer la capacité du candidat à s'exprimer, à partager une pensée, une démarche, à exposer un raisonnement, à décrire son action pédagogique et à justifier ses choix. Il doit afficher un réel dynamisme, une envie de faire partager ses savoirs et d'intéresser un auditoire.

Elle peut également être un moment privilégié pour faire connaître au jury une nouvelle analyse des propositions qui ont pu évoluer depuis le dépôt du dossier et l'inviter à prendre ainsi connaissance d'une démarche modifiée plus ou moins profondément. Certains candidats ont pu ainsi valoriser un travail qui n'apparaissait pas dans leur dossier et convaincre le jury qu'ils maîtrisaient finalement bien le sujet traité.

Recommandations

La présentation doit faire l'objet d'une préparation minutée mais surtout minutieuse. Le support numérique pertinent permet de structurer davantage les interventions en apportant des documents complémentaires. Sont sanctionnés tous les exposés récités, ou lisant un power point qui reprend quasiment de façon littérale le contenu du dossier.

Le candidat se trouve dans une posture voisine de celle d'un enseignant. Il doit savoir présenter son intervention, en annoncer le plan, en rappeler l'intérêt et les objectifs, exposer clairement son propos. Il apprivoise l'espace et sait profiter du support numérique, le cas échéant, pour enrichir son exposé, matérialiser certaines propositions, partager une expérience, proposer un prolongement. La langue employée doit être précise, riche, variée, bien adaptée à la situation.

Les meilleurs candidats savent proposer un discours distancié, enrichi de synthèses et de documents complémentaires, sans répéter ce qui avait été déjà écrit, trouvant une juste articulation entre les contenus du dossier, le diaporama et l'exposé oral. Cet exercice permet de mesurer la pertinence de la posture du candidat, son aisance devant un public, la fluidité de son discours, la maîtrise qu'il possède de son sujet, l'analyse qu'il en effectue, l'originalité de son argumentation.

La présentation apparaît particulièrement riche lorsqu'elle offre un équilibre entre les parties scientifiques et pédagogiques. L'exposé à caractère disciplinaire ne doit être ni réduit ni négligé.

Le déroulement des séances doit également être clair et précis, prendre appui sur des connaissances didactiques et pédagogiques encore en devenir mais déjà mesurables et argumentées.

Le bon candidat maîtrise les concepts disciplinaires dont il sait proposer une définition et affiche une bonne culture générale. Il appuie sa présentation sur un support personnalisé, reprenant les grandes lignes du

dossier en y apportant une plus-value, enrichit ses propositions par des documents nouveaux et répond aux questions du jury avec pertinence et réactivité.

Il sait justifier ses choix, les modifier si besoin, garder un regard critique sur son travail, identifier les difficultés des élèves et trouver une conclusion, tout en affichant l'assurance personnelle requise.

On pourra conseiller également de mettre à part toutes les annexes, documents divers et points d'appui nécessaires à la séance afin de faciliter leur accès au jury. Le fait que ceux-ci soient le plus souvent inclus dans le diaporama lui-même nuit à la lisibilité de l'ensemble et à la compréhension de leur choix didactique.

1.3. Le support numérique

La grande majorité des candidats a souhaité étayer son propos par un support numérique, point d'appui apprécié quand il n'est pas la copie conforme et du discours et du dossier. La clé USB fournie a donné cette année toute satisfaction. Elle a été rendue au candidat après l'entretien.

L'exploitation du support « power point » apparaît familière. Le contenu est en général adapté à l'exercice, fluide, concis et les candidats s'attachent à y présenter des documents complémentaires ou des illustrations bienvenues.

De nombreux candidats se sont montrés très à l'aise dans l'exploitation de ce support, pouvant compter sur une posture adaptée aux exigences d'une situation de communication, comme elle pourra être vécue en classe.

On peut regretter que ceux qui ont choisi de proposer un travail dans le domaine artistique ne puissent proposer au jury d'entendre un extrait de l'œuvre travaillée en classe ou une reproduction du document iconographique de référence.

Si le candidat n'a pas de support numérique, transmis avec le dossier, il ne peut prétendre exploiter aucune note personnelle au moment de l'épreuve. Les jurys, dans un souci d'équité, veillent à ce que tous les candidats bénéficient de conditions identiques.

Recommandations

Le support numérique ne doit pas être seulement support « prétexte ». Il n'est pas seulement un aide-mémoire mais doit apporter une réelle plus-value à l'ensemble, et constituer un étayage à la présentation, un complément pour illustrer les propos ou la séquence pédagogique. Il peut donner à voir des documents nouveaux, des travaux d'élèves, des traces écrites...

La forme choisie doit rester simple, ne pas être parasitée par des mises en forme spectaculaires mais inutiles, voire décalées ou perturbantes. La qualité visuelle, la clarté graphique en sont des aspects essentiels.

La correction orthographique doit faire l'objet d'une attention particulière.

1.4. L'entretien avec le jury

Il a été préparé par le jury au terme de sa lecture des dossiers, mais subit généralement les modifications liées à la présentation par le candidat. Le temps dévolu à cet exercice permet à chacun de trouver les réponses au questionnement, autorise des échanges nourris et cohérents, favorise l'apport de précisions utiles.

La connaissance simultanée des différents dossiers permet aux commissions d'enrichir leur questionnement, d'exploiter des pistes similaires, d'alimenter les échanges en prenant appui sur des propositions voisines ou contraires, de trouver des éléments de comparaison et d'appréciation.

Dans le domaine pédagogique, les propositions des candidats sont d'un réalisme varié. Certains n'ont pas choisi de retenir le niveau de cycle où ils ont effectué leur stage, au risque d'amoinrir le degré de faisabilité de leur séquence. Ils peinent à compter sur une connaissance suffisante du niveau et des capacités des élèves et leur proposition risque ainsi de manquer sérieusement de pragmatisme.

Il convient de garder une réelle faculté d'analyse de ce qui a pu être observé en classe et de pouvoir effectuer une critique argumentée et fondée de ces séances.

Recommandations

Le candidat doit pouvoir éclairer le jury sur la logique et la progressivité de ses actions, des étapes retenues, sur la nature et le rôle des traces écrites et sur les modalités d'évaluation prévues.

Les activités doivent rester en cohérence avec l'objectif de départ et ne revêtir un caractère ni trop récréatif, ni trop magistral. Les documents soumis aux élèves doivent leur être adaptés, tant dans la forme que dans le fond. On déplore que certains supports de recherche ou de synthèse utilisent un lexique trop savant, une organisation trop complexe, fassent appel à des compétences intellectuelles encore mal maîtrisées.

Lorsqu'un candidat passe cette même épreuve plusieurs années de suite, il doit éviter absolument de représenter exactement le même dossier, comptant sans doute sur l'effet du changement de jury. Mais les faiblesses repérées l'année précédente sont également pointées par le jury de l'année en cours, quand les références ne sont pas périmées. Le dossier doit réellement être travaillé avec rigueur et précision, quelles que soient les conditions dans lesquelles il a été réalisé.

Chacun est invité à retravailler les notions explorées, à compléter ses connaissances dans le domaine, à inscrire la conception de ses séances dans une réelle évolution.

1.5. Remarques relatives aux options choisies

Les commissions cherchent à vérifier que le candidat maîtrise le sujet exposé et qu'il possède des notions fondamentales dans la discipline retenue. Le questionnement conduit au cours de l'entretien ne cherche jamais à mettre en difficulté le candidat dont il n'est pas exigé une expertise d'un niveau universitaire.

Dans leur majorité, les candidats ont profité de leur temps en stage pour expérimenter la séquence proposée. Leur propos pourra cependant être nuancé ou avisé lors de la présentation ou au fil des questions des membres de la commission.

Histoire

Concours externe public : 64 dossiers. Note moyenne 36,14 - 35 notes supérieures à 30/60

Les candidats sont nombreux à choisir cette option. Les thèmes retenus sont souvent identiques : Louis XIV, l'année 1789, la Première Guerre mondiale ou la structuration du temps au cycle 2. Le programme propose d'autres thèmes qu'il serait utile d'explorer

Il est nécessaire de bien connaître les différentes périodes historiques et de montrer que l'on possède les éléments de repères exigés à la fin du collège.

Les membres des jurys ont parfois été déçus devant le manque de connaissances ou de repères de candidats dont les dossiers pouvaient même laisser apparaître des erreurs sur des événements ou des personnages majeurs.

L'histoire est davantage perçue comme discipline visant à l'acquisition de connaissances que comme une occasion de construire des compétences. En conséquence, les documents proposés sont denses, visant à appréhender la globalité d'une thématique, mais rarement accessibles à la compréhension d'élèves de l'école élémentaire. L'acquisition des compétences n'est pas toujours travaillée ni même évoquée.

La maîtrise du temps au cycle 2 demeure un sujet complexe, qui exige une réelle connaissance des différentes dimensions de la notion de temps, tant historique que psychologique ou philosophique.

La majorité des candidats possède des acquis concernant les notions générales de pédagogie. La mise en œuvre concrète présente en revanche plus de difficultés. Chacun gagnerait à réfléchir aux obstacles que les élèves peuvent rencontrer face à tout document. La complexité de l'exploitation d'une vidéo est souvent sous-estimée, comme la difficulté de compréhension du vocabulaire de certains textes. Le rôle du maître n'est pas toujours ajusté aux activités retenues.

Les bons candidats peuvent effectuer une réelle transposition didactique des éléments scientifiques exposés.

La trace écrite est souvent peu évoquée ou réduite au traditionnel résumé ou résumé à trous. Le candidat doit en définir des modalités plus riches, plus ambitieuses, exploitant des compétences dans le domaine de la langue française.

Quant à l'évaluation, comme les productions des élèves, elle demeure confidentielle. L'importance donnée aux échanges entre élèves (ou entre le maître et ses élèves) n'est que rarement exploitée ni même relevée. L'enseignement de l'oral, point fort des programmes actuels, doit faire l'objet d'une attention toute particulière.

Le jury attend non seulement que le candidat témoigne de sa connaissance des événements et des faits, mais qu'il soit capable de repérer les véritables enjeux et les concepts sous-jacents. Il doit également être en mesure de définir les termes spécifiques qu'il emploie.

Les candidats ne doivent pas négliger les ressources bibliographiques ni se contenter de consulter quelques notes, quelques manuels, en faisant l'économie de la lecture de publications sur leur sujet.

Géographie

Concours externe public : 29 dossiers. Note moyenne : 37,17 - 17 notes supérieures à 30/60

Beaucoup moins fréquemment retenue que l'histoire, la géographie peut cependant faire l'objet des mêmes observations générales.

Une maîtrise inégale des fondements scientifiques a été repérée, ainsi qu'un déficit d'exemples concrets et de documents iconographiques, rendant la géographie « hors sol ». L'exploitation des outils du géographe n'est pas systématique et fait même souvent défaut (cartes, photographies, graphiques).

Les dispositifs retenus donnent peu de place à la dimension numérique et restent sur un format traditionnel. La maîtrise de l'espace au cycle 2 n'est pas un sujet « économique ». La partie scientifique est souvent pauvre et lacunaire. Elle devra être étoffée et traitée en prenant appui sur différentes disciplines et témoigner d'une réelle connaissance de la notion d'espace, tant dans sa dimension géographique que psychologique ou philosophique.

Enseignement moral et civique

Concours externe public : 35 dossiers. Note moyenne : 39,06 - 22 notes supérieures à 30/60

L'enseignement moral et civique n'offre pas un appui disciplinaire traditionnel et convoque diverses compétences, conjugue plusieurs champs d'investigation, relève de la philosophie, de la sociologie, de l'histoire parfois, en y ajoutant quelques notions de droit.

La partie scientifique sera alors à construire, à organiser, à développer de façon plus spécifique. La définition des concepts et des termes présentés se doit d'être précise et bien maîtrisée. Exemples : différences entre démocratie et république, entre valeurs et principes, émotions et sentiments ; définitions de la censure, de la laïcité, d'un principe ou d'un stéréotype.

L'exposé des fondements scientifiques, souvent réduits à l'exploitation ou à l'illustration de la notion à l'étude, parfois trop historiques, ou trop « café du commerce », demande autant d'exigence que pour les autres disciplines.

Si certains candidats ne témoignent que d'une connaissance très superficielle du sujet, d'autres ont su en explorer les différentes dimensions. Leur exposé est alors de qualité, privilégiant le développement de capacités et d'attitudes essentielles dans ce domaine. Les meilleurs d'entre eux peuvent inscrire leur action dans une perspective de cycle, voire dans le cadre de la progression des élèves à l'école primaire.

Les circulaires dédiées à cet enseignement, les programmes et les propositions de certains manuels scolaires ainsi que les nombreuses communications d'experts constitueront des points d'appui nécessaires à la réflexion du candidat. La dimension transversale de cet enseignement doit être soulignée et largement explorée. Elle n'est pas suffisamment exploitée.

L'exploitation de situations de classe ou de la vie de l'élève reste une modalité d'apprentissage privilégiée. Il s'agit par exemple de « faire vivre » les valeurs républicaines et non pas seulement de les transmettre. Cependant cette mise en situation active n'est pas souvent évoquée. Peu de candidats identifient clairement le rôle de l'enseignant dans les situations pédagogiques proposées. On peut s'interroger sur cette certitude exprimée par plusieurs candidats : « il suffit de bien expliquer aux élèves pour qu'ils comprennent ». La désignation « enseignement moral et civique » est même fréquemment remplacée par « éducation morale et civique ».

L'attention des candidats est également attirée sur l'exploitation des vidéos de l'émission télévisée « La science, c'est pas sorcier », pour lesquelles il convient de conduire un questionnement attentif afin d'en assurer une étude pertinente en classe et d'en dépasser ainsi les aspects spectaculaires.

L'évaluation des apprentissages reste cependant difficile à mettre en œuvre. Ses modalités doivent être variées et prendre appui principalement sur des observations en activité. La relation avec le Parcours citoyen n'est que très rarement évoquée, quand ce dernier est connu par les candidats (plusieurs en ignoraient jusqu'à l'existence).

Les disciplines artistiques

Les disciplines artistiques ne doivent en aucun cas être choisies par défaut.

C'est dans ce domaine que la plus grande hétérogénéité a été repérée. On entend des candidats brillants et d'autres plus malheureux, pour lesquels le jury s'interroge sincèrement sur la pertinence de leur choix. Cette pauvreté affichée questionne sur les capacités des candidats à prendre en charge l'enseignement des disciplines artistiques dans les classes. On ne saurait trop encourager les candidats à diversifier et enrichir par tous les moyens disponibles leur connaissance des grandes œuvres, dans tous les arts.

Le dossier doit posséder un caractère personnel, valoriser les connaissances culturelles du candidat dans les divers champs artistiques au sein d'un propos argumenté et rigoureusement documenté. On attend plus particulièrement une présentation soignée, avec l'insertion de quelques reproductions d'œuvres.

Histoire des arts

Concours externe public : 6 dossiers. Note moyenne : 33,33 – 4 notes supérieures à 30

Très peu de candidats admissibles ont choisi l'histoire des arts. La diversité des thèmes choisis a été appréciée.

Dans l'ensemble, les candidats connaissent bien le domaine sur lequel porte le dossier. Mais plusieurs d'entre eux peinent à élargir la discussion à d'autres œuvres, voire à des œuvres articulées avec le thème retenu mais faisant appel à d'autres champs artistiques.

On peut observer que quelques travaux ne proposent aucune œuvre en lien (même époque ou même thématique), alors que d'autres abordent avec pertinence plusieurs champs artistiques : arts visuels, musique, poésie, danse.

L'enseignement de l'histoire des arts exige que cette notion soit bien connue, bien maîtrisée. Il ne s'agit pas d'une discipline particulière, mais d'une démarche pédagogique bien précise. Il convient de bien centrer le sujet dossier sur une problématique rigoureusement articulée avec les exigences de cet enseignement qui, s'il n'est pas une discipline, doit illustrer la polyvalence de l'enseignant.

Le plus souvent, les pistes sont précises, directement réalisables en classe et présentées comme telles. La dimension interdisciplinaire reste cependant peu ou mal exploitée. Les mises en œuvre proposées ne sont pas toujours concrètes et demeurent mal adaptées au public des enfants de l'école primaire.

Les documents de référence des programmes et de nombreuses ressources en ligne pourront éclairer les candidats sur ce sujet et étayer leurs choix

Si le PEAC apparaît dans quasiment tous les dossiers et figure dans les présentations et les entretiens, la mise en place d'un « cahier d'histoire des arts » revient également fréquemment dans les propositions.

Musique

Concours externe public : 28 dossiers. Note moyenne : 38,68 – 17 notes supérieures à 30

On notera une grande diversité dans les thèmes choisis. La plupart des dossiers concerne l'école élémentaire, principalement le cycle 3. Leur qualité est particulièrement hétérogène. Certains interrogent sur le sérieux de la préparation à laquelle s'est astreint le candidat.

L'exploitation du support numérique s'avère là aussi d'une réelle pertinence. On doit donner à entendre. Les candidats qui exposent une pratique musicale personnelle et prennent appui sur un instrument familier sont valorisés. Le jury s'attache cependant à apprécier la rigueur de leur interprétation.

Si la majorité des candidats connaît bien le domaine sur lequel porte le dossier, bon nombre d'entre eux peinent à élargir la discussion à d'autres œuvres, voire à des œuvres en résonance avec le thème retenu, mais appartenant à d'autres champs artistiques (arts visuels, histoire des arts). Le lien avec la maîtrise de la langue française (travail sur les paroles des chansons) n'est pas ou peu exploité.

La culture personnelle dont font montre certains candidats est un atout appréciable, mais qui ne doit pas leur faire oublier ou négliger les obstacles que peuvent rencontrer les élèves au cours des activités proposées.

La pratique personnelle n'est cependant pas suffisante pour se présenter à cette option. Peu de candidats se définissent d'ailleurs comme musiciens.

L'écoute musicale reste un moment riche d'émotions mais constitue également un support d'apprentissage avec un objectif précis, exploitant des écoutes multiples et répondant à des consignes qui rendent actifs les élèves.

Le bon candidat doit être capable d'investir le versant pédagogique. Les pistes doivent être réalistes et adaptées au contexte des classes élémentaires ou maternelles.

La créativité des élèves doit être fortement privilégiée. Elle n'est pas toujours suffisamment développée dans les propositions pédagogiques décrites.

Arts visuels

Concours externe public : 30 dossiers. Note moyenne : 35,95 – 16 notes supérieures à 30.

Les prestations, de facture très variée, rendent sans doute compte d'un écart sensible de connaissances culturelles chez les candidats. La qualité de plusieurs d'entre elles doit être soulignée, ainsi que la pertinence du support numérique dont l'exploitation judicieuse apporte alors une réelle plus-value. Cependant quelques dossiers, mal construits, sans introduction ni conclusion, témoignent d'une réelle désinvolture, les candidats ne pouvant apporter que peu d'ajustements pédagogiques malgré les sollicitations du jury,

La formation universitaire dans le domaine n'est pas le seul atout d'un candidat qui doit savoir et pouvoir effectuer le transfert de ses connaissances en direction des élèves du premier degré. Certains candidats semblent ne pas avoir pris la mesure de cette transposition didactique et peinent à appréhender le contexte d'une classe.

Il convient également de faire référence aux contextes historique et géographique dans lesquels s'inscrivent les artistes évoqués. Les candidats doivent argumenter leurs réponses, être capables de faire des liens en prenant appui sur quelques notions élémentaires d'histoire de l'art. On attend quelques connaissances générales sans prétendre à une expertise de spécialiste.

Peu de candidats utilisent la démarche de création comme support à la construction de leur séquence, qui se résume alors à une suite d'activités plastiques.

Un bon dossier est documenté, illustré, montre une bonne connaissance du ou des sujets abordés, propose des activités cohérentes, inscrites dans les préconisations des programmes, conjuguant à la fois connaissances, pratique et rencontres artistiques et maîtrise progressive des compétences requises.

Sciences et technologie

Concours externe public : 128 dossiers- note moyenne : 40,46 – 97 notes supérieures à 30

Un grand nombre de dossiers a été présenté, dont la qualité est généralement bonne, malgré quelques sujets particulièrement mal traités ou même victimes de contresens.

Les fondements scientifiques font l'objet, de la part des candidats sérieux, d'une investigation rigoureuse, première qualité observée. Toute notion, tout concept, tout élément lexical, s'il est employé dans le dossier, doit pouvoir être expliqué.

L'évaluation et la différenciation restent, pour beaucoup, seulement des mots convenus, des étapes requises mais trop séparées d'une mise en œuvre efficace.

Les candidats les plus experts repèrent les obstacles qui pourraient surgir devant les élèves et la transposition didactique est soignée.

On attend des candidats qu'ils maîtrisent réellement les notions scientifiques abordées, tant leur définition que le lexique qui leur est attaché, et qu'ils sachent identifier et développer les concepts les plus fondamentaux. La démarche d'investigation est fréquemment évoquée mais pas toujours bien comprise et bien utilisée. Il est nécessaire que les candidats en connaissent les étapes ainsi que les fondements et la réelle plus-value pour les élèves.

1.6. Remarques relatives aux cycles choisis

Les séquences décrites s'adressent à tous les cycles de l'école élémentaire. L'école maternelle et le cycle 2 pourraient apparaître plus favorables à qui ne maîtriserait pas les éléments notionnels requis dans la discipline retenue (structuration du temps, de l'espace...).

Il convient de rappeler qu'il n'en est rien.

Une première connaissance didactique dans les différents domaines d'activités de l'école maternelle est attendue ainsi que dans celle des concepts et notions, démarches et méthodes dédiées.

Proposer d'exploiter la polyvalence de l'enseignant du premier degré est un atout déterminant pour inscrire les jeunes élèves dans des apprentissages structurés, tout en développant leurs potentialités tant cognitives que motrices, sensibles que sociales.

Le candidat doit là aussi connaître les objectifs à atteindre pour un niveau donné, se conformer aux préconisations des programmes, du socle commun, raisonner en termes de compétences, prendre en compte les fondements de la psychologie de l'enfant, les processus d'apprentissage des élèves et les obstacles possibles à ces processus.

Les candidats qui se montrent les plus convaincants ont su mettre à profit les résultats de la recherche relative au développement de l'enfant et à la classe pour étayer leur argumentation (apport des neurosciences par exemple).

2^{ème} épreuve orale (épreuve 4)

Entretiens à partir d'un dossier

**(documents fournis par le jury
dans les domaines de l'EPS
et du système éducatif français)**

L'épreuve comporte deux parties. La première permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS), ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.

La seconde partie vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que comme futur professeur des écoles au sein d'une communauté éducative.

2.1. Observations générales

Durée de la préparation : 3 heures (pour l'ensemble des deux parties).

Durée totale de l'épreuve : 1 heure 15

1^{ère} partie (enseignement de l'EPS, notée sur 40 points).

Durée de l'exposé : maximum 10 minutes ; durée de l'entretien : 20 minutes.

2^{ème} partie (connaissance du système éducatif, notée sur 60 points).

Durée de l'exposé (noté sur 20 points) : maximum 15 minutes à partir du dossier fourni par le jury ; durée de l'entretien (noté sur 40 points) : 30 minutes.

L'épreuve revêt un format satisfaisant, tant au regard des modalités d'organisation que de sa pertinence pour révéler les qualités attendues des candidats.

Le temps dévolu aux différents entretiens permet de bien cerner le candidat et laisse toute latitude pour renforcer le questionnement en cas de besoin.

2.2. L'épreuve d'EPS

2.2.1. Information sur les sujets

Pour répondre aux consignes du ministère de mars 2014, le nombre d'activités physiques sportives et artistiques (APSA) est limité à 4, les mêmes que l'an dernier.

Les candidats savaient depuis la note mise en ligne sur le site du rectorat au mois de février que les activités retenues dans l'académie étaient :

- les activités athlétiques (lancer, course, saut)

- les jeux (traditionnels, collectifs avec ou sans ballon, pré-sportifs)

- la danse et les jeux dansés

- les activités aquatiques

Pour l'ensemble des concours (public et privé), 22 sujets ont été proposés, répartis de manière équilibrée entre les 4 activités (6 sujets concernaient les activités aquatiques, 5 la danse et les jeux dansés, 6 les jeux, 5 les activités athlétiques), les 3 cycles (6 cycle 1, 8 cycle 2, 8 cycle 3) et les 2 types de sujets (présentation soit d'une ou plusieurs situations d'apprentissage, soit d'une progression de séances ou de situations).

Les programmes d'enseignement de référence étaient ceux en vigueur au moment de l'épreuve.

2.2.2. Bilan

Les attendus

On attend des candidats qu'ils dégagent à travers le questionnement un point de vue personnel à partir de connaissances pédagogiques et didactiques sur l'enseignement de l'EPS à l'école primaire.

On recherche des candidats qui disposent bien de compétences professionnelles pour enseigner l'EPS à l'école primaire même si celles-ci ne sont encore qu'en cours de construction.

Le candidat doit démontrer qu'il a réfléchi aux enjeux de l'EPS sur la scolarité primaire, qu'il est en mesure de mobiliser des connaissances pour proposer des situations répondant aux attentes institutionnelles, à la réglementation et à la spécificité de l'enseignement face à un jeune public.

L'exposé

Les candidats ont témoigné dans l'ensemble d'une bonne connaissance théorique des programmes tout comme des APSA retenues cette année. Il se sont sérieusement préparés à l'épreuve. Ils en connaissent parfaitement les modalités. Ils ont presque tous respecté le temps dont ils disposaient (10 minutes) pour présenter le fruit de leur réflexion.

Ceux qui n'y sont pas parvenus sont des candidats qui soit ont présenté une introduction trop générale (les objectifs généraux de l'EPS, la présentation de l'ensemble des domaines d'apprentissage...), soit manquaient de connaissances pour répondre à la question posée.

Le jury constate qu'un nombre limité de candidats s'est autorisé à utiliser un chronomètre ou une montre.

Quelques observations :

- sur la forme :

Dans l'ensemble les exposés étaient bien structurés, avec très souvent un plan classique de type introduction / développement / conclusion. Les candidats ont utilisé un registre de langue adapté à la circonstance.

L'introduction leur permet de montrer la connaissance qu'ils ont des textes de référence (place de la compétence dans les programmes, enjeux de l'EPS, lien avec le socle commun) et de l'activité support. Toutefois, le lien avec le sujet n'est pas toujours assez clairement établi.

Dans la deuxième partie de leur exposé les candidats répondent à la question posée par le sujet.

Ils terminent par une conclusion de portée souvent très générale ou évoquent également les liens possibles entre l'EPS et les autres disciplines, ou bien encore le rôle de l'EPS dans l'éducation à la santé.

- sur le fond :

Les candidats ont perdu moins de temps que les années passées à présenter la discipline, l'échauffement et les types d'évaluation. Ils sont rentrés plus rapidement dans le sujet et ont présenté des situations mieux ciblées. Trop souvent, elles ne sont toutefois pas suffisamment articulées les unes aux autres. Elles ne prennent pas toujours en compte les capacités des élèves, liées notamment à leur âge ou à leur vécu scolaire.

Les domaines du socle sont connus. Pour l'EPS, les domaines 1 et 3 sont très souvent évoqués. Le domaine 4, qui permettrait de faire le lien avec le parcours éducatif de santé, est rarement énoncé.

Le jury a constaté une volonté plus marquée que les années précédentes de présenter des situations originales, au risque qu'elles soient parfois trop éloignées des attendus ou des spécificités du sujet. Le sujet a même parfois été en partie oublié. Ce fut notamment le cas lorsqu'il contenait une double consigne (exemple : caractériser les comportements possibles des élèves avant de proposer des situations).

Les différents constituants de la tâche ou de la situation motrice sont connus et structurent souvent le propos.

Les candidats ont toutefois du mal à passer du « faire faire » au « faire apprendre ». Ils pensent encore trop souvent qu'il suffit de mettre les élèves en situation pour qu'ils apprennent.

Plusieurs candidats ont présenté des séquences courtes, voire très courtes (4 à 6 séances), qui ne pouvaient permettre d'atteindre les objectifs fixés.

La question de l'évaluation des progrès des élèves a été mieux prise en compte que les années précédentes, avec notamment l'idée de situations de référence. Les candidats ont toutefois encore du mal à présenter les outils et les modalités d'évaluation. Ils proposent par exemple une grille d'évaluation conçue par l'enseignant seul et remplie par des élèves observateurs, sans que l'on sache réellement ce que cela peut leur apporter. Très souvent le nombre voire la nature même des critères sont inadaptés.

Une trop faible proportion de candidats pense à mettre en place un cahier d'EPS. Il en va de même pour l'usage de la vidéo.

Les variables didactiques sont également connues, mais d'un point de vue qui reste très théorique, sans que les candidats sachent réellement comment les faire varier pour permettre aux élèves de mieux apprendre.

La présentation des situations à l'aide de schémas est plus fréquente que les années passées, mais gagnerait à l'être encore davantage. C'est pourtant un moyen efficace pour faciliter la compréhension des situations et dynamiser l'exposé.

L'entretien

Le jury attend surtout des candidats qu'ils puissent justifier leurs choix et donner des précisions sur les points qui n'ont pas été suffisamment développés durant l'exposé.

L'entretien permet de juger de leurs capacités de réflexion. Il est plus discriminant que l'exposé qui a été préparé et lu le plus souvent.

Le niveau de réflexivité et de bon sens est très variable d'un candidat à l'autre.

Les meilleurs candidats sont ceux qui parviennent à s'appuyer sur leurs observations en classe et à les dépasser en en proposant une analyse.

Conformément au texte de l'arrêté, s'ils ne l'ont pas fait durant leur exposé, les candidats ont été interrogés sur la place de l'EPS dans l'éducation à la santé.

La contribution de l'EPS à l'éducation à la santé est rarement évoquée spontanément.

Le discours est resté très théorique : on se réfère souvent à la définition de la santé de l'OMS en 1946 sans pouvoir en dire beaucoup plus.

La référence au parcours éducatif de santé a été quasi inexistante alors qu'il correspond à une des mesures de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

Recommandations aux candidats

- ne pas hésiter à utiliser un chronomètre ou une montre pour faciliter la gestion de son temps durant l'exposé
- bien lire le sujet pour répondre à la totalité des questions posées
- mieux mettre en relation éducation à la santé et EPS
- envisager l'évaluation comme pouvant être non seulement utile à l'enseignant mais également aux élèves
- inscrire les propositions dans une logique de progressions, de parcours, de cycle.

Quelques exemples de sujets.

- Vous avez pour les élèves de votre classe de moyenne section l'objectif de construire un répertoire moteur autour du geste de lancer.

Au regard des caractéristiques des élèves, vous proposerez un module où vous préciserez les types de lancer choisis, les apprentissages visés ainsi que les modalités de mise en œuvre à travers des exemples de situations.

- Au cours d'une séance de natation en CP, vous constatez une hétérogénéité de réponses motrices des élèves dans les actions d'immersion. Après avoir caractérisé les comportements des élèves, vous proposerez des situations d'apprentissage de manière à faire progresser chaque élève.

- Dans un jeu pré-sportif collectif, vous constatez que vos élèves de CM2 restent regroupés autour du porteur de balle sans se préoccuper de la cible. Vous proposerez une progression permettant aux élèves d'améliorer leur stratégie pour gagner.

2.3. Connaissance du système éducatif

Comme cela avait été souligné déjà l'an dernier, l'épreuve est davantage connue et aujourd'hui mieux appréhendée par les candidats. Elle demeure une séquence essentielle du recrutement puisqu'en raison de son coefficient elle contribue de façon importante au classement des candidats.

Les compétences sollicitées pour répondre aux exigences et à l'ambition du recrutement de 60 000 enseignants nécessitent une préparation approfondie et rigoureuse. Il ne s'agit pas d'un simple contrôle de connaissances en cours de formation, comme certains candidats semblent le penser.

Les sujets élaborés dans l'académie visent à valoriser chez les candidats le parcours antérieur, l'appétence pour la culture au sens large comme au sens plus singulier de l'espace scolaire, la prise en considération de la diversité des publics accueillis. Ils doivent aussi révéler leur capacité à parfaire la connaissance de leur environnement professionnel futur. Ambitionner un emploi de professeur des écoles exige de connaître l'institution et son fonctionnement, ses valeurs et les principes qui les sous-tendent. Les prétendants à la fonction d'enseignant ne peuvent se soustraire à une « curiosité » de bon aloi, qui doit les conduire à s'intéresser aux réussites et aux difficultés de notre système éducatif ainsi qu'aux exigences de l'État, leur employeur potentiel. Plusieurs candidats interrogés sur l'état du système éducatif (atouts et faiblesses de l'école française) se trouvent désemparés lorsqu'on les invite à approfondir la question des inégalités ou du décrochage scolaire. Il convient ici de rappeler que si l'école se mobilise pour lutter contre les inégalités, c'est que ces dernières existent et que le nier obère la recherche d'une réponse appropriée.

Si cette épreuve s'inscrit parfaitement dans le cadre de la loi de refondation de l'école – ce que de nombreux candidats rappellent, parfois avec beaucoup de véhémence –, cette nouvelle assise institutionnelle ne peut constituer l'unique référence. *La construction morphosyntaxique du mot « Refondation » devrait conduire les candidats à s'interroger sur les fondations « anciennes » ou antérieures et sur ce que cela a encore d'actualité dans notre institution.* Si la mise en œuvre des cycles, le continuum école/collège, la prise en charge de la difficulté scolaire ou bien encore la prévention de l'illettrisme ont été repensés dans le cadre de la loi 2013-595 du 8 juillet 2013, l'émergence de ces préoccupations est bien antérieure à la refondation.

La commission d'élaboration des sujets s'est astreinte à produire des dossiers qui prennent appui sur l'évolution relativement récente du système éducatif français. À ce titre, la connaissance de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République est indispensable. Cette connaissance est utilement complétée par la lecture de documents officiels produits par le ministère ainsi que par la fréquentation du site EDUSCOL.

La commission s'est interdit toute référence à des circulaires postérieures à février 2017 pour éviter aux candidats de « miser » sur une actualité trop immédiate.

Les corpus proposés varient entre trois et cinq textes dont le volume total ne dépasse pas cinq pages, hors pages de présentation. Pour une égalité de traitement entre les candidats, les sujets ont été élaborés à partir de quelques invariants : textes législatifs (lois, décrets) ou de cadrage (circulaires), rapports de l'Inspection générale, auxquels ont été associés des extraits d'articles issus de la recherche dans le domaine des sciences de l'éducation, publiés dans des revues ou des sites connus et reconnus par la communauté éducative (*Cahiers pédagogiques*, AFAE, IFE,...) ainsi que des documents en usage dans les écoles. Des extraits d'articles de presse ou de la société civile viennent parfois compléter ou enrichir la réflexion.

Contrairement aux années précédentes, les candidats n'étaient plus invités à répondre à des questions mais à formuler une problématique. Cette nouvelle approche de l'appropriation des sujets a permis à certains de montrer leur aptitude à mettre les textes en perspective et à dégager un questionnement pertinent. D'autres se sont enfermés dans une proposition trop ténue qui n'embrassait pas la dynamique du corpus. Un angle trop étroit ne permet pas de développer des arguments suffisants pour répondre à la thématique. Une présentation trop linéaire des textes les isole et ne permet pas de les mettre en relation les uns avec les

autres. C'est la mise en perspective des différents points de vue proposés par les auteurs des textes qui facilite la présentation et valorise la pensée du futur enseignant.

La volonté de l'orateur de fluidifier son propos par des connecteurs appropriés et l'annonce d'un plan structuré sont des atouts que le jury apprécie. Il ne s'agit pas, lors de la présentation des textes, de se limiter à mentionner les sources mais de les situer dans leur contexte de production. Il importe par exemple, s'il s'agit d'une circulaire, de la présenter comme un cadre de référence institutionnel, ou, s'il s'agit de l'interview d'un chercheur, de préciser l'orientation de l'auteur. Certains documents authentiques présentés dans les corpus méritent d'être abordés avec prudence, parfois avec esprit critique. Pour la plupart des sujets, une problématisation était relativement aisée à dégager. Les candidats qui ont fait cet effort ont su mieux analyser les différents textes et articuler leurs réponses autour du questionnement qu'ils ont élaboré.

Quelques candidats structurent leurs propos uniquement à partir de la problématique, mais nombreux sont ceux qui présentent les textes de manière trop laconique (simple lecture de la référence).

Si un simple inventaire des textes ne présente que peu d'intérêt, situer leur contexte de production, préciser leur visée révèle des connaissances sur le fonctionnement des institutions. Différencier un texte législatif qui s'applique à tous d'un texte réflexif qui permet de mettre en perspective est une compétence attendue. Les postulants les plus brillants sont capables de problématiser dès l'introduction les tenants et les aboutissants du sujet.

Une fois la problématique présentée, il est attendu du candidat une recherche exhaustive de l'information, une hiérarchisation et une mise en relation, voire en perspective, des éléments contenus dans le corpus. Cela demande de faire preuve de discernement et de savoir hiérarchiser entre les textes officiels et les extraits d'articles. Cet attendu étant facilement accessible, le jury est particulièrement attentif à la qualité de la restitution qui révèle les aptitudes du candidat à énoncer des propos construits et fluides. Il a cependant été constaté que de trop nombreux candidats appréhendaient les dispositifs présentés comme des protocoles de « postvention », inhérents à des difficultés endémiques de notre système éducatif. Qu'il s'agisse de la prise en charge de la difficulté scolaire, du « Plus de maîtres que de classes » ou de la scolarisation des moins de trois ans, il convient de restituer l'esprit « préventif » de ces dispositifs et de relativiser le caractère parfois exclusif de remédiation.

La deuxième question nécessite de la part du candidat une mise en réflexion qui lui permet de mettre en valeur ses connaissances et son appréhension du questionnement induit par le sujet. Les meilleurs candidats font preuve d'une belle intelligence quant à la mise en perspective des dispositifs et des objectifs qu'ils poursuivent. Il ne s'agit pas pour le candidat de réciter une leçon mais de montrer sa réelle volonté de s'engager dans un processus d'appropriation des enjeux du système. À ce stade de leur formation, les savoirs ne sont pas stabilisés mais servent de support à une réflexion qui, pour de nombreux candidats, apparaît déjà très solide. Recruter des enseignants pour le XXI^{ème} siècle demande de l'audace et une remise en cause des certitudes. L'institution ne pouvant se satisfaire d'une simple reproduction de ses personnels, elle invite les impétrants à questionner les habitudes voire les habitus qui n'ont pas permis de combattre les inégalités de notre système.

Les thématiques proposées permettent aux candidats de valoriser leur expérience et de faire valoir leur esprit critique. Elles les invitent également à révéler les convictions nécessaires à tout engagement professionnel. Il convient cependant de les mettre en garde contre une restitution trop narrative de leur expérience. Par exemple, affirmer que « le redoublement de l'élève x dans une classe de CE2 lui a été bénéfique, et qu'à ce titre le redoublement est la meilleure réponse, voire l'unique réponse à la diversité des élèves » révèle un manque certain de discernement.

Comme lors des précédentes sessions, la fragilité de certains propos et surtout leur manque de « hauteur » lors des conclusions peuvent laisser penser que l'intérêt de cette phase essentielle de toute présentation n'est pas appréhendé par les étudiants. Cette remarque, déjà énoncée dans les différents rapports de jury des années précédentes, n'a trouvé que peu d'écho dans les prestations des candidats de cette année. Le jury le déplore. Peu de candidats achèvent leur présentation par une question ouverte, prospective qui permet d'orienter et d'approfondir le questionnement par les membres des commissions. Il s'agit bien d'un atout pour le candidat qui peut se préparer alors aux premières questions du jury.

Si quelques candidats seulement utilisent la totalité du temps proposé pour répondre, dans leur exposé, aux questions soulevées par le sujet, cette première phase de la présentation s'est indéniablement améliorée.

La partie interactive avec le jury, d'une durée d'une demi-heure, permet d'engager un véritable questionnement, qui vise à valoriser les premières expériences des candidats ainsi que leur réflexion.

Pour la plupart des candidats, cette partie vient confirmer la qualité de la présentation et la précision des réponses. Il convient une nouvelle fois de souligner que la réussite de cette épreuve n'est plus assurée par la

simple restitution de connaissances livresques mais par l'appréhension et la compréhension des enjeux du système éducatif dans un contexte mondialisé et par la proposition de mises en œuvre réflexives. Un feedback ou une rétroaction des dispositifs est parfois attendu (redoublement versus fluidité des parcours).

La volonté de tendre vers une école plus égalitaire (plus de maîtres que de classe, prise en charge de la difficulté scolaire, scolarisation des enfants de moins de trois ans,...), l'apprentissage de l'altérité, ainsi que la prise en considération de la diversité du public accueilli (les élèves allophones), présents dans la très grande majorité des sujets, permettaient à l'ensemble des candidats de faire valoir leur compréhension des enjeux du système éducatif au-delà du dispositif mentionné dans le sujet et de convoquer valeurs et principes de notre République dans la réponse au questionnement.

Le jury souhaite également mettre en garde les futurs candidats sur l'évolution possible des sujets de cette épreuve. En effet, si les grands principes institutionnels demeurent d'actualité, de nouvelles priorités se font jour. L'ensemble des compétences du professeur des écoles pouvant être parcourues dans cette épreuve, des thèmes comme « le travail en équipe » ou « la place de l'oral dans l'enseignement », dont l'introduction était annoncée dans le rapport de jury de l'an passé, ont été proposés cette année. La thématique de la lecture a déstabilisé quelques candidats. Les missions élémentaires de l'école de la République ont été réaffirmées dans la circulaire dite « de rentrée ». Rappelons qu'elles demeurent, sans exclusivité, essentielles à la réussite scolaire. Il convient également de préciser, comme l'an dernier, aux prochains candidats de ne pas se limiter aux thèmes proposés cette année ou les années précédentes. La mise en œuvre des programmes 2016 ainsi que le nouveau socle et son évaluation constituent des territoires à investir pour que les propos des excellents candidats de cette année n'apparaissent pas, selon la célèbre formule de Ferdinand Buisson, comme « des exceptions consolantes » pour « donner un air de justice à l'inégalité ».

Sujets proposés - session juin 2017. Connaissance du système éducatif

Sujet n° 1 : Le climat scolaire

Questions à traiter par le candidat :

« En vous appuyant sur les textes du corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du Système Educatif. »

Documents constituant le dossier :

- Document A : Du « climat scolaire » : définitions, effets et politiques publiques, Éric Debarbieux, Professeur Université Paris-Est, EDUCATION & FORMATIONS N° 88-89, décembre 2015, pages 11 à 14.
- Document B : Guide « Agir sur le climat scolaire à l'école primaire », 2013, Ministère de l'éducation nationale (Dgesco / DMPLVMS), pages 24 / 25, <http://eduscol.education.fr>.
- Document C : « Ces agressions de professeurs que nous ne pouvons plus tolérer », Alain BENTOLILA, Professeur de linguistique à l'université Paris-Descartes, article de l'hebdomadaire Marianne, n° 1020, du 21 au 27 octobre 2016.

Sujet n° 2 : Le climat scolaire

Questions à traiter par le candidat :

« En vous appuyant sur les textes du corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du Système Educatif. »

Documents constituant le dossier :

- Document A : Circulaire n° 2016-045 du 29-3-2016 « Améliorer le climat scolaire pour une École sereine et citoyenne » : généralisation et structuration des groupes académiques.
- Document B : Une aide pour analyser et agir - Marie Odile Le Masson, enseignante en lettres modernes à l'ARES (association pour la rénovation des établissements scolaires) - Cahiers pédagogiques n° 523 sept- oct 2015.
- Document C : Education et formations - Climat scolaire et bien être à l'école - n°88- 89 décembre 2015 - Ministère de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche- « Du climat scolaire : définitions, effet et politiques publiques- Eric Debarbieux ».
- Document D : Le climat scolaire qu'est-ce que c'est ? site www.reseau-canope.fr.

Sujet n° 3 : L'évaluation

Questions à traiter par le candidat :

« En vous appuyant sur les textes du corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du Système Educatif. »

Documents constituant le dossier :

- Document A : Ministère de l'éducation nationale – Circulaire n° 2016-058 du 13-4-2016 – Circulaire de rentrée.
- Documents B : Rapport du jury de la conférence nationale sur l'évaluation des élèves – La documentation Française - Février 2015.
- Document C : Fiche technique « Livret Scolaire Unique » - DGESCO.
- Document D : Document d'accompagnement pour l'évaluation des acquis du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Éléments pour l'appréciation du niveau de maîtrise satisfaisant en fin de cycle EDUSCOL – Novembre 2016.

Sujet n° 4 : L'évaluation positive

Questions à traiter par le candidat :

« En vous appuyant sur les textes du corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du Système Educatif. »

Documents constituant le dossier :

- Document A : Extrait du rapport de l'IGEN N°2013-072- Juillet 2013. La notation et l'évaluation des élèves éclairées par des comparaisons internationales.
- Document B : Ne pas se tromper d'évaluation. Jean-Marie de Ketele. Revue française de linguistique appliquée. 2010/1 Volume XV.
- Document C : L'autorégulation dans l'interprétation de textes littéraires : quels gestes professionnels ? Yann Mercier Brunel. Laboratoire Ligérien de linguistique, Université d'Orléans.

Sujet n° 5 : Relations école - famille

Questions à traiter par le candidat :

« En vous appuyant sur les textes du corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du Système Educatif. »

Documents constituant le dossier :

- Document A : Relations Ecole-Parents, renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires. Extrait de la circulaire n°2013-142 du 15-10- 2013.
- Document B : Coéducation : quelle place pour les parents ? Feyfant Annie (2015). Dossier de veille de l'IFÉ, n°98, janvier. Lyon : ENS de Lyon.
- Document C : La lettre d'information n°22- novembre 2006. Cellule Veille scientifique et technologique /Eduquer les parents : une affaire de compétence parentale ?
- Document D : Fiche-Ressources relations parents-enseignants. Académie d'Amiens. DSDEN de la Somme.

Sujet n° 6 : Relations avec les familles

Questions à traiter par le candidat :

« En vous appuyant sur les textes du corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du Système Educatif. »

Documents constituant le dossier :

- Document A : Relations École – Parents, Renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires, circulaire n° 2013-142 du 15-10-2013.
- Document B : Les relations entre les familles et l'école : processus et enjeux, Pierre Périer, Observatoire des politiques locales d'éducation et de la réussite éducative, www.observatoire-reussite-educative.fr.
- Document C : Fiche - Ressources Relations parents - Académie d'Amiens, www.ac-amiens.fr/fileadmin/user.../Fiches_relation_famille_Fiches_ressources.pdf.

Sujet n° 7 : Les langages pour penser et communiquer : langages des arts et du corps

Questions à traiter par le candidat :

« En vous appuyant sur les textes du corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du Système Educatif. »

Documents constituant le dossier :

- Document A : Bulletin officiel spécial n° 17 du 23 avril 2015, annexe, le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Document B : Charte pour l'Education artistique et Culturelle, Ateliers de l'éducation artistique et culturelle, Avignon, juillet 2016.
- Document C : Comment ressent-on une œuvre d'art ? l'express.fr, par Marie-Christine Deprund, publié le 28/03/2012, Entretien avec Alessandro Pignocchi, spécialiste en sciences cognitives.
- Document D : Apprendre à visiter une exposition, N°486, les cahiers pédagogiques.
Par Maria-Alice Médioni *Secteur Langues du GFEN (Groupe français d'éducation nouvelle)*.

Sujet n° 8 : Les langages pour penser et communiquer : lire

Questions à traiter par le candidat :

« En vous appuyant sur les textes du corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du Système Educatif. »

Documents constituant le dossier :

- Document A : Socle commun de connaissance et de connaissances, de compétences et de culture, Bulletin officiel spécial n°17 du 23 avril 2015, annexe.
- Document B : Les mondes de l'écrit, Yves Reuter, Les dossiers du Café pédagogique, avril 2011.
- Document C : L'enseignement de la littérature aux cycles 3 et 4 : quelles orientations pour quels enjeux ?, Sylviane Ahr, Contribution aux travaux des groupes d'élaboration des projets de programmes cycles 2, 3 et 4, octobre 2014.
- Document D : Lire, c'est chercher, Evelyne Charmeux, Les cahiers pédagogiques, n°508, novembre 2013.

Sujet n° 9 : L'oral à l'école

Questions à traiter par le candidat :

« En vous appuyant sur les textes du corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du Système Educatif. »

Documents constituant le dossier :

- Document A : Extrait des documents ressources de l'école maternelle, Partie I - L'oral - Texte de cadrage. Eduscol 2015.
- Document B : Extrait de l'article Enseigner l'oral ?, Claudine GARCIA-DEBANC, Isabelle DELCAMBRE, Revue REPERES, n°24/25, 2001- 2002, pages 9-10.
- Document C : Pourquoi l'oral doit-il être enseigné ? Sylvie PLANE, Cahiers pédagogiques. Août 2015.
- Document D : Extrait des documents ressources de l'école élémentaire, langage oral. Les enjeux sociaux de l'enseignement de l'oral. Des changements effectifs pour réduire les inégalités. Eduscol 2016.

Sujet n° 10 : L'oral

Questions à traiter par le candidat :

« En vous appuyant sur les textes du corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du Système Educatif. »

Documents constituant le dossier :

Document A : Extrait du rapport « pour une école innovante » conseil de l'innovation pour la réussite éducative, septembre 2016.

Document B : Extraits d'un entretien avec Elisabeth Bautier-eduscol.education.fr/ressources-2016
CYCLE 3 FRANÇAIS Langage oral, Pratiques ordinaires de l'oral.

Document C : Extrait de : Eduscol - Ressources maternelle – Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions - Partie I
L'oral - Texte de cadrage.

Sujet n° 11 : L'éducation prioritaire

Questions à traiter par le candidat :

« En vous appuyant sur les textes du corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du Système Educatif. »

Documents constituant le dossier :

Document A : Discours de Madame la ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Assises inter-académiques de l'Éducation Prioritaire, CANOPE Nancy, 5 décembre 2016.

Document B : Assises de l'Éducation prioritaire 2013, Centre Alain-Savary – Institut Français de l'Éducation - ENS de Lyon : textes de problématisation, Thème 1 Perspectives pédagogiques et éducatives, « Comment être exigeant en restant à la portée des élèves et développer l'estime qu'ils ont d'eux-mêmes ? ».

Document C : Contribution publiée par le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) dans le cadre de son rapport scientifique « Comment l'école amplifie les inégalités sociales et migratoires ? » : « La politique française d'éducation prioritaire (1981-2015) : les ambivalences d'un consensus », Philippe Bongrand & Jean-Yves Rochex (Université de Cergy-Pontoise, Université de Paris 8 Saint-Denis), mars 2016, pages 22 à 24.

Sujet n° 12 : L'école maternelle

Questions à traiter par le candidat :

« En vous appuyant sur les textes du corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du Système Educatif. »

Documents constituant le dossier :

Document A : Extrait de Programme de l'école maternelle - Bulletin officiel spécial n° 2 du 26 mars 2015-Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Document B : « Apprentissage et école maternelle » extrait de l'article du « Cahiers pédagogiques, n°531- Viviane Bouysse, Inspectrice générale de l'Éducation nationale.

Document C : « Entrer dans les apprentissages dès l'école maternelle » - C. Passeriaux, G.F.E.N. (Groupe Français pour l'Éducation Nouvelle).

Sujet n° 13 : Enseigner une ou des langues vivantes à l'école

Questions à traiter par le candidat :

« En vous appuyant sur les textes du corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du Système Educatif. »

Documents constituant le dossier :

- Document A : Bulletin officiel spécial n° 11 du 26 novembre 2015, programmes d'enseignement du cycle de consolidation (cycle 3), pages 126 et 127.
- Document B : L'apprentissage précoce d'une langue étrangère- Daniel Gaonac'h Hachette Edition 2015.
- Document C : L'enseignement des langues étrangères à l'école primaire- Peter Doyé, Alison Hurrell, éditions du Conseil de l'Europe, 1997.
- Document D : Les français et la langue anglais, de pire en pire- Focus Campus, le blog de Jean-Claude Levandowski, journaliste indépendant. 07 décembre 2015.

Sujet n° 14 : Les méthodes et outils pour apprendre

Questions à traiter par le candidat :

« En vous appuyant sur les textes du corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du Système Educatif. »

Documents constituant le dossier :

- Document A : Socle commun de connaissances, de compétences et de culture décret n° 2015-372 du 31-3-2015 - J.O. du 2-4-2015 Ministère de l'éducation nationale.
- Document B : Even Loarer - Revue Française de Pédagogie, n° 122, janvier-fevrier-mars 1998, L'éducation cognitive : modèles et méthodes pour apprendre à penser.
- Document C : Collaborer pour Apprendre et Faire Apprendre – Sous la direction de Colette Deaudelin et Thérèse Nault – Presse de l'Université du Québec – 2003.

Sujet n° 15 : Les cycles : continuités, ruptures

Questions à traiter par le candidat :

« En vous appuyant sur les textes du corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du Système Educatif. »

Documents constituant le dossier :

- Document A : Arrêté du 9-11-2015, J.O. du 24-11-2015, « Programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4) »
Extraits du BO spécial n° 11 du 26 novembre 2015 (pages 4, 90, 216).
- Document B : Ministère de l'éducation nationale (DGESCO-IGEN) juin 2014
Fiches repères pour la mise en œuvre du conseil école-collège (pages 6 et 7).
- Document C : Article tiré de la revue « Lettres collège Nouvelle Revue Pédagogique », n° 634, Septembre 2013 (page 11).
- Document D : Entretien avec Philippe MEIRIEU, « Créer un continuum école-collège », publié le Mardi 09 Juin 2015 sur <http://lea.nathan.fr/actualite/creer-un-continuum-ecole-college>, paru dans « L'École aujourd'hui » (Editions Nathan).

Sujet n° 16 : Les gestes professionnels

Questions à traiter par le candidat :

« En vous appuyant sur les textes du corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du Système Educatif. »

Documents constituant le dossier :

- Document A : Socle commun de connaissances, de compétences et de culture
NOR : MENE1506516D, décret n° 2015-372 du 31-3-2015 - J.O. du 2-4-2015, MENESR - DGESCO A1-2, extrait domaine 2.
- Document B : IFE, Centre Alain Savary, Extrait de « enseigner plus explicitement », un dossier ressource.
- Document C : IFE dossier de veille, représentation et enjeux du travail personnel de l'élève, n° 111 juin 2016.
- Document D : L'agir enseignant : des gestes professionnels ajustés, Entretien avec Dominique Bucheton réalisé par Jean-Michel Zakhartchouk, extrait du site <http://www.cahiers-pedagogiques.com/L-agir-enseignant-des-gestes-professionnels-ajustes>.

Sujet n° 17 : La différenciation pédagogique

Questions à traiter par le candidat :

« En vous appuyant sur les textes du corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du Système Educatif. »

Documents constituant le dossier :

- Document A : Extrait des programmes d'enseignement de l'école maternelle. Bulletin officiel spécial n°2 du 26 mars 2015. Extraits des programmes d'enseignement des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4) Bulletin officiel n°11 du 26 novembre 2015.
- Document B : Philippe Perrenoud. De l'exclusion à l'inclusion : le chaînon manquant. Educateur n° spécial Mai 2010.
- Document C : La différenciation pédagogique en classe. Feyfant Annie (2016). Dossier de veille de l'IFÉ, n°113, novembre. Lyon : ENS de Lyon.

Sujet n° 18 : Les besoins éducatifs particuliers et l'école inclusive

Questions à traiter par le candidat :

« En vous appuyant sur les textes du corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du Système Educatif. »

Documents constituant le dossier :

- Document A : Extrait du Code de l'éducation- Article L111-1.
- Document B : Extrait « Introduction au concept d'école inclusive » Serge THOMAZET, enseignant chercheur Université Blaise Pascal Clermont Ferrand– Journée d'automne de la FNASEPH- 19/11/2015.
- Document C : Extrait « Qu'est-ce qu'une éducation inclusive : enjeux, dérives, obstacles » Danielle ZAY, Professeur d'Université Honoraire, Charles de Gaulle Lille, 3/10/12.
- Document D : Article « Des barrières à la scolarisation d'élèves handicapés persistent » - Aurélie Collas- 12/02/2016 - www.lemonde.fr.

Sujet n° 19 : La formation de la personne et du citoyen

Questions à traiter par le candidat :

« En vous appuyant sur les textes du corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du Système Educatif. »

Documents constituant le dossier :

- Document A : Circulaire n° 2016-092 du 20-06-2016 : Le parcours citoyen de l'élève.
- Document B : L'éducation à la citoyenneté-dossier d'actualité INRP – octobre 2010.
- Document C : Apprentissage de la citoyenneté dans l'école française – janvier 2015 - CNESCO-Conseil National d'évaluation du système scolaire.
- Document D : Comment l'éducation civique à l'école pourrait changer notre société Matthieu Niango normalien et agrégé de philosophie 2/01/2017- www.huffingtonpost.fr.

Sujet n° 20 : La formation de la personne et du citoyen

Questions à traiter par le candidat :

« En vous appuyant sur les textes du corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du Système Educatif. »

Documents constituant le dossier :

- Document A : Ministère de l'éducation nationale - Le parcours citoyen de l'élève - circulaire n° 2016-092 du 20-6-2016 MENESR - DGESCO B3-4.
- Document B : Les composantes du socle commun – Eduscol – 25 août 2016.
- Document C : Blog : [Histoire et politiques scolaires](#) – Médiapart – 2 mars 2015.
- Document D : Gausse Marie (2016). Développer l'esprit critique par l'argumentation : de l'élève au citoyen. *Dossier de veille de l'IFÉ*, février 2016, n° 108. ENS de Lyon.

Sujet n° 21 : Le numérique à l'école

Questions à traiter par le candidat :

« En vous appuyant sur les textes du corpus, vous dégagerez une problématique que vous mettrez en lien avec votre connaissance du Système Educatif. »

Documents constituant le dossier :

- Document A : <http://ecolenumerique.education.gouv.fr/pourquoi-faire-le-choix-du-numerique/>
Page « Pourquoi faire le choix du numérique ? », site d'information dédié au plan numérique pour l'Éducation « L'école change avec le numérique ».
- Document B : Revue internationale d'éducation Sèvres, n°67, décembre 2014, Dossier Pédagogie et révolution numérique, extrait de l'article « Le numérique et l'éducation dans un monde qui change : une révolution? », Bernard Cornu, Jean-Pierre Véran.
- Document C : « L'homme nu – La dictature invisible du numérique », Marc Dugain, Christophe Labbé, éditions Robert Laffont Plon, novembre 2015, pages 105 à 108.

- **Conclusion générale.**

Les candidats aux épreuves de ce concours doivent s'engager dans une préparation minutieuse et ambitieuse afin de posséder le niveau de compétences attendu dans les domaines disciplinaires ou pédagogiques, ou de démontrer qu'elles sont réellement et méthodiquement en cours d'acquisition.

Ils doivent prendre appui sur leur expérience personnelle pour ancrer leurs propositions dans un contexte réaliste et exploitable.

Affichant une posture engageante, dynamique, ils sont ainsi prêts à exposer au jury le meilleur d'eux-mêmes avec sincérité et conviction.

La formation qui suivra leur réussite aux épreuves d'admission convoquera ces premières compétences qui seront ainsi progressivement consolidées, complétées dans la perspective d'une réelle maîtrise des items retenus dans le référentiel de compétences des métiers de l'enseignement et de l'éducation.